UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Le rôle de la diplomatie préventive dans la gestion des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda : impératif de la médiation régionale

Iradukunda, Garina; Sous la direction de: Dr. Augustin Ndayisaba

2026-06
UB, FSPJ
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2445

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES SCIENCES POLITIQUES ET JURIDIQUES

MASTER EN SCIENCE POLITIQUE ET RELATIONS INTERNATIONALES

LE ROLE DE LA DIPLOMATIE PREVENTIVE DANS LA GESTION DES TENSIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LE BURUNDI ET LE RWANDA : IMPERATIF DE LA MEDIATION REGIONALE

Par :

Garina IRADUKUNDA

Mémoire

présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Science Politique et Relations Internationales

Option: Relations Internationales et Diplomatie

Sous la direction de:

Dr. Augustin NDAYISABA

Bujumbura, Juin 2026

==========

MEMBRES DU JURY

Président : Pr. Pascal NIYONIZIGIYE

Directeur : Dr. Augustin NDAYISABA

Secrétaire : Dr. Innocent BANO

DEDICACES

A mes Parents ;

A mes frères et sœurs ;

A la famille MUGISHA Adonis.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail de recherche, il m'est particulièrement agréable d'exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à sa réalisation.

Je tiens tout d'abord à adresser mes sincères remerciements à mon Directeur de mémoire, Docteur NDAYISABA Augustin pour son encadrement rigoureux, ses conseils éclairés, sa disponibilité ainsi que pour l'attention qu'il a accordée à ce travail. Ses orientations et ses remarques pertinentes ont été d'une grande importance dans l'élaboration de ce mémoire.

Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble du personnel enseignant qui a assuré ma formation depuis l'école primaire jusqu'à l'université. Je voudrais exprimer une reconnaissance particulière aux enseignants de la Faculté des Sciences Politiques et Juridiques pour la qualité de leur enseignement et les connaissances qu'ils m'ont transmises tout au long de mon parcours académique.

Je ne saurais exprimer suffisamment ma gratitude envers mes parents, pour leur soutien indéfectible, leurs sacrifices, leurs encouragements constants et leur confiance en moi. Leur appui moral et matériel a été un pilier essentiel dans la réalisation de ce travail.

Mes remerciements s'étendent également à toute ma famille, pour son accompagnement, sa patience et son soutien durant toutes les étapes de ce parcours.

Je tiens à adresser une reconnaissance particulière à Madame Laurette AKIMANA pour son soutien, ses conseils et ses encouragements qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

Je remercie également chaleureusement tous mes collègues avec qui nous avons partagé le cursus académique du cycle de Master. Les échanges, le soutien mutuel et l'esprit de collaboration ont été des sources de motivation tout au long de cette formation.

Enfin, mes remerciements vont à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à l'aboutissement de ce travail.

Garina IRADUKUNDA

RESUME

Ce mémoire analyse la diplomatie préventive comme un impératif de la médiation régionale dans le contexte des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda sur la période 2015–2024. Il s'inscrit dans une réflexion sur les mécanismes de gestion pacifique des tensions diplomatique entre le Burundi et le Rwanda.

L'objectif de l'étude est d'identifier les causes profondes de la détérioration des relations diplomatiques entre ces deux États et d'évaluer le rôle de la diplomatie préventive dans la stabilisation des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda avec l'implication de la médiation régionale. La recherche repose sur une méthodologie qualitative basée sur l'analyse documentaire et des entretiens menés avec des experts.

Les résultats montrent que la détérioration actuelle des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda résulte des facteurs multiples et interconnectés, notamment historiques, politiques et sécuritaires. Les accusations réciproques, les crises internes et les héritages des conflits passés ont contribué énormément à instaurer un climat de méfiance durable entre les deux pays.

L'étude met également en évidence le rôle essentiel de la diplomatie préventive dans la gestion des crises, à travers des mécanismes tels que la médiation, les bons offices et la diplomatie multilatérale. Dans ce cadre, les organisations régionales comme la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), l'Union Africaine et la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL) ont joué un grand rôle dans la promotion du dialogue et la prévention des conflits. Toutefois, leur efficacité reste limitée par la persistance de la méfiance, le manque de volonté politique et la faiblesse institutionnelle.

En définitive, la médiation régionale apparaît comme un pilier fondamental de la diplomatie préventive, dont l'efficacité dépend de l'engagement des États et du renforcement des mécanismes régionaux.

Concepts clés : Burundi, Rwanda, diplomatie préventive, médiation régionale, crise diplomatique, intégration régionale, sécurité régionale.

ABSTRACT

This dissertation analyzes preventive diplomacy as a key instrument of regional mediation in the context of diplomatic tensions between Burundi and Rwanda from 2015 to 2024. It contributes to the reflection on peaceful conflict management mechanisms in the Great Lakes region, which is characterized by persistent instability.

The main objective of the study is to identify the root causes of the deterioration of diplomatic relations between the two countries and to assess the role of regional mediation. The research is based on a qualitative methodology combining document analysis and interviews with experts.

The findings show that these tensions result from multiple and interconnected factors, including historical, political, and security dimensions. Mutual accusations, internal political crises, and the legacy of past conflicts have contributed to a lasting climate of mistrust between the two states.

The study also highlights the crucial role of preventive diplomacy in managing crises through mechanisms such as mediation, good offices, and multilateral diplomacy. In this regard, regional organizations such as the East African Community (EAC), the African Union, and the International Conference on the Great Lakes Region (ICGLR) play an important role in promoting dialogue and preventing conflicts. However, their effectiveness remains limited by persistent mistrust, lack of political will, and institutional weaknesses.

In conclusion, regional mediation appears to be a fundamental pillar of preventive diplomacy, whose effectiveness depends on the commitment of states and the strengthening of regional mechanisms.

Keywords: Burundi, Rwanda, Preventive diplomacy, Regional mediation, Diplomatic crisis, Regional integration, Regional security.

==========

TABLE DES MATIERES

MEMBRES DU JURY **i**
DEDICACES **ii**
REMERCIEMENTS **iii**
RESUME **iv**
ABSTRACT **v**
TABLE DES MATIERES **vi**
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS **x**
AVANT-PROPOS **xi**
INTRODUCTION GENERALE **1**
1. Problématique de recherche 1
2. Intérêt du choix du sujet 3
2.1. Intérêt personnel 3
2.2. Intérêt scientifique 3
2.3. Intérêt social 4
3. Questions spécifiques de recherche 4
4. Hypothèses de recherche 5
5. Objectif de recherche 5
5.1. Objectif principal 5
5.2. Objectifs spécifiques 6
6. Cadre méthodologique 6
7. Délimitation spatio-temporel de notre étude 7
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DE NOTRE ETUDE **8**
I.1. Cadre conceptuel de notre étude 8
I.1.1. Notion de crise diplomatique 8
I.1.2. Notion de Négociation 9
I.1.3. Notion des relations internationales 10
I.1.3.1. Les relations bilatérales 11
I.1.3.2. Relations régionales 11
I.1.3.3. Relations multilatérales 12
I.1.4. Notion d'acteur dans les Relations Internationales 13
I.1.4.1. L'Etat 14
I.1.4.2 Les organisations internationales 15
I.1.5. La souveraineté de l'Etat 16
I.1.6. Notion de diplomatie 18

I.1.6.1. La diplomatie culturelle 19
I.1.6.1.1. Importance de la diplomatie culturelle 20
I.1.6.2. La diplomatie préventive 21
I.1.6.2.1. Importance de la diplomatie préventive 21
I.1.6.3. Diplomatie de crise 22
I.2. Cadre Théorique de notre étude 23
I.2.1. Le réalisme 23
I.2.1.1. Apports 24
I.2.1.2. Limites 24
I.2.1.3. Application du réalisme sur notre sujet d'étude 24
I.2.2. Le libéralisme 25
I.2.2.1 Principes fondamentaux du libéralisme 25
I.2.2.2. Application du libéralisme sur notre sujet d'étude 26
I.2.3. Le Constructivisme 27
I.2.3.1 Apports 28
I.2.3.2. Limites 29
Conclusion du premier chapitre 30
CHAPITRE II : EVOLUTION HISTORIQUES DES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LE BURUNDI ET LE RWANDA 31
II.1. Contexte historique des relations Burundi-Rwanda 31
II.1.1. Antécédents historiques 31
II.1.2. Etat des lieux de la détérioration des relations diplomatiques 33
II.1.2.1. Les incidents frontaliers 33
II.1.2.2. Crise des réfugiés 33
II.1.2.3. Impact des conflits interethniques et des crises politiques sur les relations diplomatiques entre le Burundi et leurs impacts 35
II.1.3. Les dynamiques post conflits 37
II.2. Analyse des causes de l'instabilité diplomatique 38
II.2.1. Facteur historique 38
II.2.2. Facteur culturel 39
II.2.3. Facteur politique 40
II.3. Conséquences de l'instabilité des relations diplomatiques 41
II.3.1. Conséquences économiques 41
II.3.2. Les impacts sur la sécurité régionale 43
II.3.3. Conséquence sur la cohésion sociale 43
Conclusion du deuxième chapitre 45

==========

CHAPITRE III : CRISE DIPLOMATIQUE ENTRE LE BURUNDI ET LE RWANDA ET VIOLATION DES TEXTES REGLEMENTAIRES ... 46

Introduction ... 46

III.1. Les déclarations politiques provocatrices ... 46

III.1.1. Violation du Traité portant établissement de l'EAC ... 48

III.1.2. Violation des accords bilatéraux ... 49

III.1.3. Violation des conventions de l'union africaine ... 49

III.1.4. Violation des accords sous régionaux ... 51

III.2. Violation des accords économiques régionaux ... 54

III.2.1. Le non-respect des accords de la Communauté Est Africaine (CEA) ... 54

III.2.2. Impact sur le protocole du marché commun ... 54

III.2.3. Perturbations des relations commerciales bilatérales ... 55

III.3. Impact sur les projets régionaux de développement ... 55

III.3.1. Réduction du secteur privé et des investisseurs ... 56

Conclusion du troisième chapitre ... 57

CHAPITRE IV : DIPLOMATIE PREVENTIVE ET ROLE DE DE LA MEDIATION REGIONALE DANS LA GESTION DES TENSION DIPLOMATIQUES ENTRE LE BURUNDI ET LE RWANDA 58

IV.1. De la notion de diplomatie préventive : essaie de conceptualisation ... 58

IV.2. Du concept à l'outil de gestion des conflits ... 59

IV.3. Diplomatie préventive dans le conflit Burundo- Rwanda : enjeux, limites et résultats ... 60

IV.3.1. La diplomatie préventive comme mécanisme de prévention de l'escalade ... 61

IV.3.2. L'importance de tiers médiateurs et des organisations régionales ... 63

IV.3.3. Vers une diplomatie préventive institutionnalisée et multilatérale ... 64

IV.4. Le rôle de la médiation multilatérale dans la prévention de la crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda ... 65

IV.4.1. Le rôle de l'EAC dans la gestion de la crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda: opportunités et contraintes ... 67

IV.4.1.1. Cadre juridique et instruments disponibles ... 67

IV.4.1.2. Étude de faisabilité d'implication de l'EAC ... 68

IV.4.2. Le rôle de l'Union africaine dans la prévention et la gestion des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda ... 69

IV.4.3. Rôle de la CIRGL dans la gestion des crises régionales ... 70

IV.4.3.1. Fondement juridique ... 70

IV.4.3.2. Mécanismes pertinents ... 70

IV.4.3.3. Contribution potentielle dans la crise Burundi–Rwanda ... 71

IV.4.4. Le rôle potentiel de la CEEAC dans la résolution de la crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda : une étude de faisabilité 71
IV.4.4.1. Le cadre juridique et institutionnel : la base d'une action légitime 71
IV.4.4.2. Analyse de faisabilité de l'intervention de la CEEAC 72
IV.5. Diplomatie préventive dans le conflit Burundi-Rwanda: négociation et communication. 73
IV.5.1. L'usage de la diplomatie bilatérale ou track I 74
IV.5.2. L'usage de la Track II et Track III diplomacy 74
IV.6. Les obstacles de la diplomatie préventive dans la région 75
IV.6.1. Les limites de la diplomatie préventive : personnalisation et fragilité institutionnelle 75
IV.6.2. La méfiance persistance entre les parties 75
Conclusion du quatrième chapitre 77
CHAPITRE V : ANALYSE DE L'IMPACT DE LA DIPLOMATIE DANS LA GESTION DES TENSIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LE BURUNDI ET LE RWANDA 78
V.1. Analyse des facteurs liés à la persistance des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda 78
V.2. Analyse du rôle des organisations régionales dans la gestion des tensions diplomatiques 79
V.3. Analyse de l'impact de la détérioration des relations diplomatiques sur l'intégration régionale 80
V.4. Synthèse générale et validation des hypothèses 81
Conclusion du cinquième chapitre 82
CONCLUSION GÉNÉRALE 83
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 87
ANNEXES 90

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BBC : British Broadcasting Corporation

CEPGL : Communauté Economique des Pays des Grands Lacs

CEEAC : Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale

CIRGL : Communauté Internationale des Grands Lacs

COPAX : Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale

CPS : Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine

EAC : East African Community

FMI : Fond Monnetaire International

FNL : Front National de la Libération

FLN : Front de Libération Nationale

FPR : Front Patriotique Rwandais

FDLR : Forces Démocratique de libération du Rwanda

HCR : High Commissionnary Refugees

OIG : Organisation Intergouvernemental

ONU : Organisation des Nations Unies

OMS : Organisation Mondial de la Santé

O.I : Organisation International

OTAN : Organisation du Traite de l'Atlantique Nord

ONG : Organisation Non Gouvernementale

RDC : République Démocratique du Congo

RED TABARA : Résistance pour un Etat de Droit Tabara

RFI : Radio Français Internationale

RCA : République Centrafricaine

RI : Relation International

UE : Union Européenne

UA : Union Africaine

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

AVANT-PROPOS

La paix entre États voisins ne va jamais de soi. Elle se construit au quotidien et peut se fragiliser sous l'effet des crises politiques, des mémoires historiques et des enjeux sécuritaires. C'est dans cette réalité que s'inscrit ce mémoire.

Le Burundi et le Rwanda, deux États frères de la région des Grands Lacs, partagent une histoire, une culture et des engagements régionaux communs au sein de l'EAC, de la CEPGL, de l'UA et de l'ONU. Pourtant, depuis 2013 et surtout depuis la crise de 2015 au Burundi, leurs relations diplomatiques sont marquées par des tensions récurrentes, des accusations mutuelles et une coopération fragilisée.

Face à ce paradoxe entre potentiel d'intégration et persistance des tensions, ce travail intitulé **«Le rôle de la diplomatie préventive dans la gestion des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda: impératif de la médiation régionale**» vise à analyser les causes profondes de cette détérioration et à évaluer le rôle de la médiation régionale dans la gestion pacifique des différends.

Ce sujet présente un intérêt scientifique, social et personnel. Il entend contribuer à la réflexion sur la prévention des conflits, sensibiliser les acteurs régionaux à l'urgence du dialogue et répondre à ma volonté, en tant que future internationaliste, de m'engager pour la paix dans notre région.

Puisse ce mémoire apporter une contribution à une meilleure compréhension des dynamiques diplomatiques dans les Grands Lacs et à la promotion d'une coexistence harmonieuse entre le Burundi et le Rwanda.

INTRODUCTION GENERALE

Les relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda, bien que fondées sur une histoire, une culture et des intérêts communs, connaissent depuis plusieurs années des tensions persistantes. Cette crise diplomatique, marquée par des accusations mutuelles et la rupture de la coopération, freine les dynamiques d'intégration régionale. Pourtant, les deux pays sont liés par divers engagements bilatéraux et multilatéraux en faveur du bon voisinage, ce qui devrait favoriser le climat de bon voisinage et de cohabitation pacifique. Cette étude vise à analyser les causes de cette crise et à explorer des perspectives de normalisation durable des relations dans le cadre de la diplomatie préventive.

1. Problématique de recherche

Le Burundi et le Rwanda, deux pays voisins situés dans la région des Grands Lacs africains, partageant les histoires, des cultures presque les mêmes langues, les mêmes races se retrouvent, un relief identique, un même bétail et des défis communs, mais aussi des conflits profondément enracinés qui ont eu des conséquences dévastatrices sur leurs relations diplomatiques.[1] L'histoire tourmentée de ces deux nations est marquée par des conflits socio-politiques à dimension ethnique, des génocides, des guerres civiles, et des ingérences extérieures. Le génocide rwandais de 1994 qui a causé la mort de près d'un million de personnes, a non seulement eu des répercussions sur le Rwanda, mais a également exacerbé les tensions au Burundi où la violence ethnique entre Hutus et Tutsis avait déjà fait des ravages dans les années précédentes.

Ce sont deux États voisins situés au cœur de la région des Grands Lacs africains, partagent de nombreux éléments d'ordre historique, culturel, linguistique et géographique. Ils sont membres de plusieurs organisations sous régionales et internationales, notamment la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), l'Union africaine (UA) et l'Organisation des Nations Unies (ONU). Tous ces instruments juridiques contiennent des engagements en faveur de la coopération pacifique, du bon voisinage et du respect mutuel entre États membres.[2]

[1] Ghislain, *J., La féodalité au Burundi*, Bruxelles, Académie royale d'Outre-Mer, Classe des Sciences morales et politiques, 1970, p.22.

[2] Voir : Charte de l'Union africaine, 2000 ; Acte constitutif de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), 1999; Charte des Nations Unies, 1945.

Ces cadres institutionnels et valeurs partagées laissaient entrevoir la possibilité d'une collaboration renforcée et d'une intégration régionale harmonieuse entre les deux pays.

Cependant, la réalité des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda est marquée par une instabilité chronique et des tensions récurrentes.

Au cours des deux dernières décennies, la dynamique entre les deux pays a évolué, passant par des périodes de coopération et de tension. A partir d'avril 2015, au moment où le président Pierre NKURUNZIZA cherchait à se faire réélire, le Burundi a tombé dans une crise politique quand les opposants fomentent un coup d'Etat. Le coup d'Etat ayant avorté, les opposants, les dissidents et une partie de la population se réfugient au Rwanda. Des accusations mutuelles naissent. Les relations diplomatiques sont rompues et les échanges économiques marchent au ralenti alors que de bonnes relations existaient depuis 2005. Une « guerre des ondes » commence. Le problème est que la situation puisse envenimer les relations entre les peuples des deux pays.

De plus, au niveau économique, les échanges commerciaux sont bloqués suite à la fermeture de la frontière burundo-rwandaise, ce qui a constitué un obstacle sérieux en termes de libre circulation des biens et des personnes.

Ces tensions se traduisent par des fermetures de frontières, des rappels d'ambassadeurs et une coopération régionale fragilisée, allant à l'encontre des engagements pris dans les traités régionaux.[3]

Le contexte actuel de détérioration des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda nous a donné une inspiration de s'intéresser sur les causes de la persistance des tensions diplomatiques entre les deux pays ainsi que leurs conséquences. Notre sujet est pertinent dans la mesure où entretenir de bonnes relations entre les Etats constitue un gage de sécurité, de paix, de stabilité et du développement contemporain, surtout qu'aux niveaux régional et international. Ainsi, la coopération entre les Etats constitue l'une des composantes d'une paix positive pour une coexistence pacifique et harmonieuse des Etats.

[3] NIYOMWUNGERE, F., «Post- Conflict Relations between Rwanda and Burundi: Opportunities and Challenges», Journal of African Studies, vol.3, no 2, 2019. Voir également MANIRAKIZA, F.,«Le Burundi et le Rwanda : Pays jumeaux avec des relations en Zigzags...», Bujumbura, École Normale supérieure, pp.118-130.

Cependant, la réalité des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda est marquée par une instabilité chronique et des tensions récurrentes. Depuis les années 2013, et plus particulièrement à partir de la crise politique burundaise de 2015, les relations entre les deux pays se sont significativement détériorées. Chaque pays accuse l'autre d'ingérences, de soutenir les groupes armés ou d'héberger des opposants politiques. [4]

Dès lors, cette contradiction entre le potentiel de coopération et la réalité des tensions persistantes pose une interrogation centrale. Face à cette problématique, la question principale est de savoir pourquoi assiste-t-on à la persistance de la détérioration des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda malgré les engagements bilatéraux et régionaux visant la paix et la coopération ?

2. Intérêt du choix du sujet

Le présent travail présente un triple intérêt : intérêt scientifique, social et personnel.

2.1. Intérêt personnel

L'intérêt personnel du sujet est de comprendre les raisons de la persistance de la détérioration des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda. Avec le processus d'intégration actuel, il est question pour nous, en tant qu'internationaliste de s'intéresser sur les rôles des organisations régionales dans la prévention des conflits à travers la médiation régionale comme outil central de la diplomatie préventive. Ce travail va me permettre d'analyser et de démonter le rôle de la diplomatie préventive dans la gestion des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda.

2.2. Intérêt scientifique

L'intérêt scientifique de ce sujet réside à ce qu'il permet de mieux comprendre la problématique de la détérioration des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda en mobilisant les connaissances issues des disciplines ; la diplomatie de crise, la diplomatie préventive etc. Son étude contribue à approfondir les mécanismes fondamentaux de prévention des conflits, tout en apportant une réflexion sur les enjeux ethniques à la base de la dégradation des relations entre le Burundi et le Rwanda.

[4] GAHIGI, G., «Burundi and Rwanda: A Study of Relations Since 2000», African Studies Review, vol. 58, n°3, 2015. Voir également NDAYISABA, L., « processus de Démocratisation et Polarisation d'une Société. Une Analyse de la crise Actuelle au Burundi», (Avril 2015-juin 2016), Journal of African Conflits and Peace Studies, volume 3, juin 2017, p.44.

Ce sujet est également pertinent en ce sens qu'il s'inscrit dans les problématiques actuelles où les Etats ne se jeunent de transcender des frontières pour amorcer des conflits armés avec les autres Etats voisins.

On peut signaler le cas de la guerre en Ukraine et les conflits armés en République Démocratique du Congo etc.

Ainsi, l'étude sur les tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda fournit un cadre riche d'analyse du rôle de la diplomatie préventive pour anticiper les conflits susceptibles d'éclater entre le Burundi et le Rwanda.

2.3. Intérêt social

L'intérêt social de ce sujet réside dans le fait qu'il concerne les sociétés burundaise et rwandaise et les individus, les Chefs d'Etats, les chefs de missions diplomatiques et les organisations internationales. Il permet de les sensibiliser au risque de transformation des tensions actuelles en réels conflits étatiques si rien n'est fait, de mieux comprendre les causes et conséquences et d'encourager les comportements et des décisions les plus responsables. Ce sujet est d'autant plus important qu'il touche les Etats, les missions diplomatiques et les organisations internationales et régionales et que ces derniers puissent se servir des résultats de ce travail pour prévenir les tensions diplomatiques susceptibles d'amorcer les conflits entre les Etats.

3. Questions spécifiques de recherche

Cette problématique nous amène à énoncer les questions spécifiques suivantes :

1) Quels sont les facteurs liés à la persistance des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda ?
2) Comment les organisations régionales peuvent-elles contribuer à la gestion des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda ?
3) Quel est l'impact de la détérioration des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda sur l'intégration régionale ?

4. Hypothèses de recherche

Selon RAYMOND Qu'Ivry et Luc CAMPENHOUDT : « une hypothèse est une proposition provisoire, qui demande à être vérifiée » [5] .Autrement dit, nous entendons par hypothèse les tentatives de réponses provisoires à une question de la problématique qu'il revient à confirmer ou à infirmer.

C'est une supposition ou une prédiction, fondée sur la logique de la problématique et des objectifs de recherche définis. C'est aussi une réponse anticipée à la question de recherche posée.[6]

A nos questions de recherche énoncées, nous avons émis les réponses provisoires dont les hypothèses de recherche suivantes :

1. L'absence de mécanismes régionaux de médiation et de prévention capables de désamorcer rapidement les crises, contribuent énormément à la persistance des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda ;
2. La maitrise et l'usage des outils de la diplomatie préventive par les organisations régionales peuvent contribuer à la gestion des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda.
3. La détérioration des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda impacte énormément le processus d'intégration régionale au sein de la communauté de l'Afrique de l'Est en termes de réduction de la coopération économique et politique entre les Etats membres, ce qui ralentit la mise en œuvre des politiques communes, limites les échanges transfrontaliers et fragilise la confiance nécessaire à l'intégration régionale.

5. Objectif de recherche

Notre étude présente un objectif principal et des objectifs spécifiques suivants :

5.1. Objectif principal

Analyser les causes profondes et les dynamiques de tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda afin d'analyser le rôle de la diplomatie préventive dans la gestion de ces tensions.

[5] QUIVY, R., et CAMPENHUDT, LY., *Manuel de recherché en sciences*, 3eme Édition, paris, PUF, 2006. P.43

[6] https://www.gpe-afrique.com/moodledata/filedir/8c/b3/8cb33f9871ccdb49653cfcbabb513b ccf74054dc

5.2. Objectifs spécifiques

1. Identifier les facteurs historiques, politiques et sécuritaires ayant contribué à la détérioration des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda.
2. Proposer des mécanismes régionaux de prévention des conflits dans le cadre diplomatie préventive.

6. Cadre méthodologique

Etudier les faits sociaux que sont les relations internationales, tenter de les décrire, de les interpréter, de les comparer, demande nécessairement au chercheur d'effectuer un choix de méthodes et d'outils. Pour ce qui concerne notre travail, les méthodes que nous avons utilisées sont l'analyse documentaire qui a été effectuée à travers les consultations des rapports officiels, des textes réglementaires existants relatifs au respect et à l'harmonisation des relations diplomatiques entres les le Burundi et le Rwanda.

Il s'agit entre autres des accords et conventions signés etc. Comme méthodologie de recherche, nous avons procéder à une analyse documentaire qui s'est focalisée sur les études académiques et des publications scientifiques dont les références que nous jugeons parfaitement adéquates pour conceptualiser ou pour résoudre notre problématique de recherche. Nous sommes intéressés sur les auteurs comme Joseph Nye, Hans Morgenthau, Kenneth Waltz, Robert Keohane, Henry Kissinger etc.

L'analyse qualitative a été également effectuée à base des entretiens menés avec des experts intervenants dans le domaine des Relations Internationales.

7. Délimitation spatio-temporel de notre étude

Notre travail se focalise sur l'application de la diplomatie de crise sur la persistance des tensions diplomatiques entre le Rwanda et le Burundi. Ce travail couvre la période de 2015 à 2024.

1. 2015 : Début de la détérioration des relations diplomatiques entre ces deux. Le début aussi des accusations mutuelles.
2. 2024 : Borne supérieur pour dispose un recueil pour analyser les politiques entreprises entre les deux pays et la nouvelle fermeture unilatérale des frontières terrestres pour le Burundi.
3. Pour la délimitation spatiale, notre travail va porter sur les relations bilatérales entre le Burundi et le Rwanda.

CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DE NOTRE ETUDE

Dans ce chapitre, nous allons définir les concepts clés et les théories nécessaires pour structurer notre analyse de la problématique posée, notamment la détérioration des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda.

I.1. Cadre conceptuel de notre étude

I.1.1. Notion de crise diplomatique

La notion de crise diplomatique est un sujet complexe qui implique des relations internationales, des conflits géopolitiques et des dynamiques de pouvoir entre Etats. Une crise diplomatique se manifeste généralement lorsqu'il y a une dégradation significative des relations entre deux ou plusieurs pays, souvent à la suite d'un incident déclencheur.

Selon le politologue Charles F. HERMANN « une crise diplomatique est un évènement inattendu qui provoque une rupture dans la communication entre deux acteurs internationaux, avec un potentiel d'escalade vers les conflits armes ».[7]

Une crise diplomatique est une situation de tension ou de conflit entre des Etats ou des entités diplomatiques, souvent caractérisée par des ruptures des relations diplomatiques, des accusations réciproques, des menaces et parfois même des mesures économiques ou militaires. Les crises diplomatiques peuvent avoir des origines variées et engendrent des conséquences souvent significatives sur les relations internationales, la paix et la sécurité.

A. Les causes des crises diplomatiques

- Conflits d'intérêts : les Etats peuvent entrer en crise diplomatique lorsque leurs intérêts nationaux s'opposent. Cela peut inclure des désaccords sur des questions économiques, territoriales ou politiques.
- Problèmes de souveraineté : les disputes sur la souveraineté territoriale, comme les conflits sur des frontières ou des territoires contestes peuvent entrainer une escalade de tensions.
- Différences idéologiques : les divergences idéologiques entre Etats, comme celle observées durant la guerre froide entre les Etats-Unis et l'union soviétique, peuvent provoquer des crises, surtout lorsque les enjeux de sécurité nationale sont en jeu.

[7] HERMANN, C. F., *International Crises: Insights from Behavioral Research*, New-York, Free Press, 1972

- Incident diplomatique ; un évènement isole, comme une expulsion d'un diplomate, une attaque contre une ambassade ou des déclarations insultantes, peut déclencher une crise.
- Défaillances de communication : un manque de communication et de compréhension entre les diplomates ou les chefs d'Etats peut aggraver des tensions existantes menant à des malentendus.

B. Conséquences des crises diplomatiques

- Rupture des relations diplomatiques : dans certains cas, une crise peut mener à la rupture des relations diplomatiques, rendant la communication et la négociation plus difficiles
- Sanctions économiques : les pays peuvent imposer des sanctions économiques en réponses à des actions jugées provocatrices, ce qui peut avoir des effets néfastes sur l'économie des pays concernes
- Escalade des tensions militaires : certaines crises peuvent dégénérer en conflits armes si les tensions ne sont pas résolues. Exemple sur le cas du Rwanda et de la RDC
- Impact sur les Alliances : les crises diplomatiques peuvent modifier les alliances et les partenariats internationaux, provoquant des réajustements dans les blocs géopolitiques.

La crise diplomatique peut changer la façon dont le Burundi et le Rwanda sont perçus sur la scène internationale, affectant leur soft power et leur positionnement géopolitique.

I.1.2. Notion de Négociation

La négociation est un processus de communication interactive, ou deux parties ou plus cherchent à parvenir à un accord sur un sujet d'intérêts commun ou oppose. Elle est essentielle dans divers domaines, tels que le droit, le commerce la diplomatie et les relations internationales.

La négociation implique souvent la gestion des intérêts divergents, la résolution des conflits et la recherche des intérêts mutuellement bénéfiques. La négociation est un travail de production d'un accord, il doit y avoir une Co-construction réalisée par les protagonistes, ou chacun cherche, en commun, à ajuster et à concilier les propositions préalablement définies.

Plus précisément, une négociation suppose une discussion entre deux parties qui sont prêtes à faire des efforts pour aboutir à un rapprochement.

Ainsi la négociation peut être entendue comme un rapprochement de plusieurs points de vue, avec, dans l'idéal, une contribution réciproque de chaque partie. Ces rapprochements doivent, si possible, aboutir à un accord satisfaisant. Celui-ci peut prendre la forme traditionnelle du gagnant ou du perdant, ou la forme plus moderne et plus positive du *Win Win* , ou les deux parties sont gagnantes.[8]

Les étapes typiques de la négociation incluent la préparation, la discussion, la proposition de concessions et la conclusion d'un accord. Les styles de négociation varient, allant de l'approche compétitive, ou une partie cherche à obtenir le meilleur résultat pour elle-même, parfois au détriment de l'autre. A l'approche collaborative, ou les parties cherchent à maximiser les gains mutuels.

La négociation est une approche essentielle pour résoudre les tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda, souvent marquées par des désaccords historiques, des rivalités ethniques et des questions de sécurité. Une application judicieuse de la négociation pourrait inclure la mise en place de dialogues bilatéraux permettant de clarifier les malentendus, et de les traiter, de traiter des enjeux de sécurité transfrontaliers et de promouvoir des initiatives de coopération économique.

I.1.3. Notion des relations internationales

Selon **J.-F. Guilhaudis**, « le terme "international" est apparu à la fin du XVIII^{e} siècle chez le philosophe anglais Jeremy Bentham. Mais le phénomène des relations internationales, c'est-à-dire des relations entre communautés politiques indépendantes est étudié depuis beaucoup plus longtemps. On remonte généralement à l'antiquité grecque, à Thucydide »

L'expression « relations internationales » désigne généralement les rapports entre États alors, qu'au sens littéral, elle signifie rapports entre nations .[9] Les relations internationales désignent l'ensemble des interactions entre les Etats, les organisations non gouvernementales, les institutions internationales et d'autres acteurs sur la scène internationale. L'étude des relations internationales examine les dynamiques de pouvoir, les conflits, les coopérations et les normes qui régissent ces interactions.

[8] Http : //walter-learning.com consulté le 28mars2025 à 10h30
[9] Ethier, D, *Introduction aux relations internationales* (1), Montréal, presses de l'université de Montréal, 2010

Ainsi les relations internationales peuvent être classées selon différents critères, ce qui permet de les catégoriser en plusieurs types. Voici quelques-unes des principaux types des relations internationales.

I.1.3.1. Les relations bilatérales

Les relations bilatérales représentent un aspect crucial des relations internationales, se concentrant sur les interactions entre deux Etats. Ces relations peuvent être définies comme un ensemble d'interactions diplomatiques, économiques, culturelles et militaires entre deux pays. Les relations bilatérales sont des relations qui se développent directement entre deux Etats souverains et impliquent des échanges dans divers domaines.[10]

Les Etats cherchent à renforcer leurs économies respectives par le biais d'accords de libre-échange, de partenariats commerciaux et d'investissements, cela peut conduire à une croissance économique mutuelle et à une dépendance interétatique. Les relations bilatérales peuvent contribuer à la stabilité régionale, en établissant des alliances qui dissuadent la guerre et favorisent la paix, des accords de défense peuvent renforcer la sécurité des Etats impliques. Les relations bilatérales peuvent favoriser le partage de la technologie, des échanges d'informations ou même des pressions diplomatiques. Ces alliances contribuer à la sécurité régionale en dissuadant des éventuelles menaces extérieures et lorsque des différends surgissent, le dialogue bilatéral peut offrir une voie pour la négociation pacifique et la résolution des conflits.

L'approche des relations bilatérales dans la crise diplomatique entre le Rwanda et le Burundi implique le renforcement du dialogue diplomatique, l'établissement des mécanismes de coopération pour gérer les tensions, et la mise en place de discussions sur des questions de sécurité régionale et de développement. Une telle approche permettrait de favoriser la confiance mutuelle et de réduire les malentendus par des échanges directs et des négociations constructives.

I.1.3.2. Relations régionales

Les relations régionales se réfèrent aux interactions entre Etats au sein d'une même région géographique. Elles englobent des dimensions politiques, économiques, sécuritaires et culturelles et façonnent souvent les dynamiques de la politique internationale.

[10] MORGENTHAU, H. J., Politics *among nations; the struggle for power and peace*, New York, Knoff, 1985.

L'étude des relations régionales est cruciale pour comprendre comment les Etats collaborent pour résoudre des problèmes communs et promouvoir le développement. Les Etats d'une même région forme souvent des blocs économiques pour favoriser le commerce et l'investissement. Cela peut inclure des accords de libre-échange, des unions douanières et des organisations régionales.

Les alliances régionales peuvent renforcer la sécurité par des mécanismes de défense collectifs, les Etats collaborent pour faire face à des menaces communes qu'elles soient militaires économiques ou environnementales.

Ces alliances peuvent favoriser le processus de l'intégration régionale ; elle implique la création des structures et d'institutions pour faciliter la coopération entre les Etats. Cela peut inclure des accords de libre-échange, des alliances politiques et des institutions régionales.

Les relations régionales se renforcent par des échanges culturels, éducatifs et sociaux, contribuant à une meilleure compréhension entre les nations et à la promotion d'une identité régionale.

Les relations régionales jouent un rôle crucial dans la compréhension et la résolution des tensions diplomatiques entre le Rwanda et le Burundi. La coopération et la diplomatie peuvent aider à réduire les tensions et à promouvoir la stabilité et la coopération régionales.

La diplomatie et la médiation peuvent aider à résoudre les différends entre le Rwanda et le Burundi. Les institutions régionales peuvent fournir des mécanismes de médiation et d'arbitrage pour les litiges.

I.1.3.3. Relations multilatérales

Les relations multilatérales désignent les interactions entre trois ou plusieurs Etats qui s'organisent autour d'intérêts communs souvent dans un cadre institutionnel. Ce type de coopération joue un rôle important dans les affaires internationaux car elle favorise la diplomatie, la résolution des problèmes mondiaux et la gestion des défis communs tels que le changement climatique, le désarmement et la sécurité régionale.

Les relations multinationales permettent aux Etats de collaborer efficacement pour atteindre des objectifs partagés en élaborant des règles communes et des standards internationaux. Elles favorisent un système de gouvernance mondial ou les Etats peuvent discuter des questions d'importance mondial et établi des mécanismes pour résoudre les conflits et les crises.

Le cadre multilatéral offre une plateforme pour des accords multilatéraux, ce qui est essentiel pour la régulation des comportements des Etats et le maintien de la paix, le cadre multilatéral donne une occasion pour le dialogue elle permet d'élargir les négociations au-delà des relations bilatérales, ce qui peut conduire à des solutions plus durables.[11]

L'approche multilatérale offre un cadre structure, inclusif et pacifique pour aborder les différends entre le Burundi et le Rwanda, en mobilisant des ressources, des expertises et des légitimités institutionnelles qui dépassent les intérêts bilatéraux, afin de favoriser une paix durable. C'est pour cette raison que nous implorons l'importance de la dimension régionale dans la prévention et la gestion des conflits entre les Etats dans la région des Grands lacs.

I.1.4. Notion d'acteur dans les Relations Internationales

Selon la définition du dictionnaire le Robert, l'acteur n'est toute « *personne qui prend une part active, joue un rôle important* ».

Dans le champ des relations sociales, il faut entendre par acteur toute autorité, tout organisme, tout groupe et même toute personne susceptible de jouer un rôle.

Dans le domaine des relations internationales, on peut considérer comme acteurs les entités dont l'action dépasse le cadre des frontières d'un État et qui donc participent activement aux relations et communications traversant les frontières.[12]

D'après Marcel Merle, est considère comme acteur des Relations Internationales « toute autorité tout organisme, tout groupe et même à la limite toute personne susceptible de « jouer un rôle » dans le champ social en l'espèce sur la scène internationale. Tenir un rôle peut consister à prendre une décision, à entreprendre une action ou même tout simplement à exerce une influence sur les détenteurs du pouvoir de décision et de la force matérielle.[13]

Donc un acteur, est toute entité qui possède la capacité d'influencer ou d'être influencer par les relations internationales. Cela conclut non seulement les Etats, mais aussi des autres acteurs tels que les organisations internationales, les Organisations non gouvernementales, les entreprises multinationales, les groupes armes et même les individus.

[11] Reeve, R., *Global Governance,* A very short introduction, Oxford, University presse, 2016
[12] https://shs.cairn.info/relations-internationales--9782111571839-page-35?lang=fr
[13] Merle, M., *Sociologie des relations internationales,* Paris, Armand Colin, 1987.

I.1.4.1. L'Etat

L'Etat est souvent considère comme l'acteur principales dans les relations internationales, étant la principale entité souveraine dotée du pouvoir de prendre des décisions politique, économique et militaire au niveau international.

Cette prééminence de l'Etat entant qu'acteur repose sur les fondements historiques, juridiques et sociopolitiques qui lui confèrent une position unique dans le système international.

La notion de souveraineté est essentielle pour comprendre le rôle de l'Etat. Chaque Etat possède une autorité suprême sur son territoire et sa population sans intervention extérieure. Jean Bodin, dans son ouvrage L*es six livres de la république,* développe l'idée que la souveraineté est la caractéristique distincte de l'Etat ; « la puissance est absolue est perpétuelle ». La reconnaissance par d'autres Etats est indispensable pour qu'un Etat puisse pleinement participer ou système internationale c'est pourquoi les Etats sont des acteurs reconnus ou sein des organisations internationales comme l'ONU ce qui leur permet de participer activement aux affaires mondiales.

Dans la théorie réaliste, qu'est l'une des principales perspectives en R.I, l'Etat est vu comme un acteur rationnel cherchant à maximiser ses intérêts nationaux. Les réalistes comme Hans MORGENTHAU et KENNETH Waltz soutiennent que la politique internationale est dominée par la lutte pour le pouvoir et la sécurité. L'Etat est donc perçu comme un acteur égoïste qui agit dans un environnement anarchique, ou la rivalité et les conflits sont inévitables.

Le libéralisme en revanche, met l'accent sur la coopération entre les Etats et l'importance des institutions internationales. Les théoriciens comme Robert Keohane et Joseph NYE soulignent que, bien que les Etats sont des acteurs centraux, ils ne sont pas seuls. Les acteurs non étatiques et les organisations internationales jouent également un rôle crucial dans la promotion de la paix et de la coopération.[14]

Le constructivisme, développe par des penseurs comme Alexander Wendt, insiste sur le fait que les Etats ne sont pas seulement des acteurs rationnels cherchant à maximiser leur pouvoir mais qu'ils agissent également en fonction de leurs identités sociales, de leurs normes et de leurs valeurs. Pour eux l'Etat est donc un acteur qui évolue et qui est influence par des facteurs socioculturels et historiques.

[14] Kenneth, (W)., *Theory of International Politics,* New York; Mc Graw-Hill, 1979.

Mais l'Etat joue un rôle essentiel dans la diplomatie internationale à travers les négociations, des traites et des accords bilatéraux ou multilatéraux, les Etats cherchent à résoudre des conflits nationaux et internationaux à établir des alliances et à promouvoir leurs intérêts économiques et sécuritaires.

Les Etats influencent également l'économie mondiale à travers la régulation des échanges, la participation à des organisations comme l'OMC, et la mise en place des politiques fiscales et commerciales.

L'approche de l'Etat dans la situation des tensions entre le Rwanda et le Burundi pourrait se manifester de plusieurs manières, en fonction des intérêts et des priorités de chaque pays. Ex ; la fermeture des frontières malgré les lois de la libre circulation des personnes et des biens dans les pays de l'EAC.

I.1.4.2 Les organisations internationales

Les organisations internationales (OI) jouent un rôle crucial dans les relations internationales contemporaines. Elles sont devenues des acteurs incontournables dans la gestion des affaires mondiales, des crises humanitaires, du développement durable, de la sécurité internationale et de la coopération économique.

Cependant les OI peuvent être classées en deux grandes catégories :

1. **Organisations internationales gouvernementales (OIG)** : Ce sont des entités créées par des États, telles que l'ONU, l'OTAN, l'UE, l'OMS, etc. Elles sont composées de membres souverains et agissent en fonction des intérêts de leurs États membres.
2. **Organisations non gouvernementales internationales (ONG)** : Bien qu'elles ne soient pas des OIG au sens strict, elles participent activement à la diplomatie internationale, à la promotion des droits de l'homme, à l'aide humanitaire, etc. Example : Amnesty International, Médecins Sans Frontières.

En effet les organisations internationales, comme les Nations Unies, jouent un rôle clé dans la médiation des conflits et la prévention des guerres grâce à des missions de maintien de la paix. Les OI s'efforcent de promouvoir les normes et les standards en matière de droits de l'homme. Par exemple, la déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'ONU en 1948. Les OI comme l'ONU et ses agences (UNESCO, PNUD) œuvrent pour la promotion du développement durable à travers des programmes et des initiatives sur le terrain.

Les organisations comme le FMI, la Banque mondiale ou l'OMC facilitent la coopération économique et régulent les flux économiques internationaux.[15]

Les réalistes soulignent que les organisations internationales ne sont que des instruments des États puissants. Selon Kenneth Waltz, les organisations internationales reflètent la volonté des États dominants et souvent, ils n'agissent dans l'intérêt de la sécurité nationale.

En revanche, les théoriciens libéraux, comme Robert Keohane et Joseph Nye, insistent sur le fait que les organisations internationales ont un rôle de facilitation des interactions et de la coopération entre États, permettant de dépasser l'anarchie du système international.

Les théoriciens constructivistes, tel qu'Alexander Wendt, soulignent que les organisations internationales peuvent façonner les normes et les identités des acteurs internationaux, modifiant ainsi leurs comportements.

Les organisations internationales ne sont pas exemptes de critiques. Certains soutiennent qu'elles manquent de légitimité démocratique et que leur processus de décision est souvent dominé par des États puissants. Les critiques du néolibéralisme reprochent également à ces organisations de privilégier les intérêts économiques au détriment du bien-être social et environnemental.

On peut conclure que les organisations internationales sont des acteurs essentiels des relations internationales qui offrent des plateformes pour la coopération et le dialogue, tout en affrontant des défis complexes à la souveraineté nationale, à la gouvernance mondiale et à l'évolution des normes internationales. Il convient alors de de souligner l'importance des organisations régionales dans la gestion de la crise diplomatique qui s'observe entre le Burundi et le Rwanda actuellement.

I.1.5. La souveraineté de l'Etat

La souveraineté de l'État est un principe fondamental des relations internationales et de la théorie politique, qui désigne l'autorité suprême d'un État sur son territoire et sur les affaires intérieures et extérieures. Ce concept a évolué au fil des siècles et continue d'être sujet à des débats, en particulier dans un monde de plus en plus globalisé.

[15] Hoffman, S., «*The uses and limits of international organizations the globalization of world politics*», Oxford, Oxford university press, 1989.

La souveraineté est généralement définie comme le pouvoir absolu reconnu à l'Etat. Ce dernier peut ainsi décider des lois et les mettre en pratique. Cette souveraineté implique que l'Etat ait également les pleins pouvoirs dans les domaines législatifs, exécutifs et judiciaires.

Selon BODIN, la souveraineté est ainsi caractérisée comme une puissance continue, absolue et surtout indivisible.

Selon le dictionnaire Larousse la souveraineté est le pouvoir suprême reconnu à l'État, qui implique l'exclusivité de sa compétence sur le territoire national *(*souveraineté interne) et son indépendance absolue dans l'ordre international où il n'est limité que par ses propres engagements *(*souveraineté externe*).*

(L'article 3 de la Constitution française de 1958 dispose que « *la souveraineté nationale appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum* ».)

La souveraineté se distingue principalement par deux aspects :

1. **Souveraineté interne** : L'autorité d'un État à exercer le contrôle sur ses affaires internes sans ingérence extérieure.
2. **Souveraineté externe** : La reconnaissance d'un État comme acteur à part entière dans le système international, avec le droit de mener des relations diplomatiques, de signer des traités et de protéger ses frontières.

Le principe de souveraineté a été fortement influence par des évènements historiques majeurs :

1. La paix de Westphalie (1648) ; cette série de traites marque un tournant dans l'affirmation de la souveraineté des Etats, en mettant fin à la guerre de trente ans et en établissant le concept de territoire souverains.
2. Le 19ème siècle et le colonialisme ; l'expansion Européenne a mis à l'épreuve le principe de souveraineté, en imposant des dominations coloniales sur des territoires et des peuples qui n'étaient pas considère comme souverains.[16]
3. Le 20eme siècle et la décolonisation ; elle a conduit à la création des Etats souverains, mais a également soulevé des questions sur la légitimité et la visibilité de la souveraineté, en particulier dans des contextes de guerre civiles et d'ingérence humanitaire.

[16] Weber, (M).” *Economy and Society*”, New York., Harper&Row,1968.

Cependant la souveraineté de l'Etat est aujourd'hui confrontée à plusieurs défis ;

- Globalisation et interdépendance ; les phénomènes de globalisation économique et culturelle mettent à mal la souveraineté interne en limitant la capacité des Etats à réguler leurs propres économies.
- Droits de l'homme et ingérence humanitaire ; la montée des normes internationales en matière de droits de l'homme a conduit à des situations ou la communauté internationale se sent justifiée d'intervenir dans les affaires internes d'un Etat pour prévenir des violations des droits de l'homme ce qui suscite les conflits entre les Etats concernes et ces ONG.
- Acteurs non Etatiques ; la montée en puissance d'organisations non gouvernementales, d'entreprises multinationales et des groupes terroristes remet en question la capacité des Etats à exercer leurs souverainetés.

Dans la crise diplomatique entre le Rwanda et le Burundi, l'approche de la souveraineté s'est traduite par la défense de l'indépendance nationale, la protection du territoire, et le refus de l'ingérence perçue. Cependant, une interprétation trop rigide de ce principe a d'abord freiné le dialogue, avant que les deux pays ne reconnaissent la nécessité d'un équilibre entre souveraineté et coopération régionale.

I.1.6. Notion de diplomatie

La diplomatie est un art de représentation et de négociation politiques au service de la paix. De représentation, car elle représente le pouvoir politique. La diplomatie s'exerce grâce aux principes qu'elle reçoit de la politique, qui lui donne ses objectifs et ses moyens. La diplomatie est aussi un art de la négociation car le diplomate agit sur un terrain changeant et incertain : celui des relations internationales.[17]

La diplomatie peut être définie comme l'art de gérer les relations internationales par le biais de négociations et de communications. Selon le politologue **Henry Kissinger**, la diplomatie est « l'un des moyens par lesquels les nations cherchent à développer leurs intérêts en utilisant le dialogue plutôt que la force ». Kissinger, dans son ouvrage ***"Diplomacy"*** (1994), souligne l'importance du contexte historique et culturel dans l'interaction diplomatique.

[17] https://www.irenees.net/bdf_fiche-notions-11_fr.html consulté le 10 juillet 2025

La diplomatie a plusieurs fonctions, notamment la prévention des conflits, la négociation d'accords, et la représentation des intérêts nationaux.

Hans MORGENTHAU, dans Politics *Among Nations* 1948, insiste sur l'importance des rapports de force dans les relations internationales, tout en reconnaissant que la diplomatie peut servir de moyen pour modérer ces forces et éviter les guerres. La diplomatie utilise divers outils, tels que la négociation, le dialogue, et parfois, des mesures coercitives. Joseph NYE, dans ses travaux sur le « soft power », notamment dans « *Soft Power : The Means to Success in World Politics* **»** 2004, met en avant l'idée que la diplomatie moderne doit également se fonder sur des valeurs culturelles et idéologiques, en plus des intérêts matériels.

L'analyse de l'approche diplomatique appliquée à la crise entre le Rwanda et le Burundi permet de comprendre comment les mécanismes de négociation, de médiation et de coopération régionale peuvent servir à apaiser les tensions entre deux États voisins liés par l'histoire, la culture et la géographie.

Et par conséquent on trouve plusieurs types de diplomatie, on va voir ensemble la diplomatie culturelle, la diplomatie préventive et la diplomatie de crise.

I.1.6.1. La diplomatie culturelle

La diplomatie culturelle est la mise en œuvre de la politique étrangère d'un pays dans le domaine culturel, scientifique et technique.

La diplomatie culturelle noue et conduit des relations dans des domaines diversifiés : artistique, audiovisuel, universitaire, scientifique, technologique, où elle met en œuvre les fonctions de la diplomatie. Elle est la première à s'informer sur l'évolution historique et les projets de l'interlocuteur, ses créations et diffusions, ses productions, ses inventions, ses industries culturelles ; réciproquement, elle se fait connaître par ses réalisations classiques et actuelles, et elle contribue ainsi directement à la reconnaissance mutuelle.

En même temps, elle négocie en tous domaines, avec ou sans accords ou ententes culturels, en vue d'organiser des échanges de personnes (chercheurs, universitaires, administrateurs, artistes…), de programmes, de réalisations dont chaque partenaire apprécie la complémentarité et auxquels il offre son public et son marché, et pour réaliser en commun des opérations dans des domaines aussi divers que l'action linguistique ou l'expertise technologique, suivant une réciprocité directe ou décalée.

Enfin la diplomatie culturelle représente les initiatives et les coopérations de chaque pays, non seulement dans les structures locales du pays hôte (musées, laboratoires…), mais aussi dans ses propres centres culturels tels que les Instituts français, les centres du British Council, du Goethe Institut, de l'Institut italien de culture. [18]

La diplomatie culturelle se distingue de la diplomatie traditionnelle par son approche non simplement politique ou commerciale, mais par son accent sur les échanges culturels, y compris l'éducation, l'art, le patrimoine, et la langue. Comme l'affirme l'historien et diplomate Joseph NYE, la puissance douce *(soft power)* est au cœur de cette forme de diplomatie, qui permet aux nations d'influencer les autres par l'attrait culturel plutôt que par la force.

I.1.6.1.1. Importance de la diplomatie culturelle

- **Promotion de la Paix et de la Compréhension** : La diplomatie culturelle peut contribuer à réduire les malentendus et à renforcer les relations pacifiques entre les nations. Par exemple, des échanges artistiques et éducatifs peuvent favoriser des liens interpersonnels qui transcendent les différences politiques.
- **Renforcement de l'identité nationale** : Les pays utilisent la diplomatie culturelle pour promouvoir leur identité et leurs valeurs sur la scène internationale, ce qui peut renforcer le sentiment de fierté nationale.
- **Développement économique** : Les échanges culturels peuvent également stimuler le tourisme et les industries créatives, ce qui contribue à la croissance économique.[19]

La diplomatie culturelle représente un outil puissant dans les relations internationales, capable de renforcer les liens entre les Rwanda et le Burundi. À travers des initiatives variées, comme les jeux, les musiques, les danses etc…, elle permet de construire un dialogue interculturel et de promouvoir la paix. Dans un monde interconnecté et souvent conflictuel, la diplomatie culturelle est un moyen essentiel pour naviguer dans les complexités des relations internationales du XXIe siècle.

[18] https://books.openedition.org/pur/26232?lang=fr consulte le 26 juillet 2025

- MELISSEN, J., *The New Public Diplomacy: Soft Power in International Relations*, New York, Palgrave Macmillan, 2005.
- NYE, J. S., *Soft power; the Means to Success in World Politics*, New York; public Affairs, 2004.
- ZAHARNA, R., *The Culture Diplomacy in the Age of Globalization*, Washington, D.C; center for Arts and culture, 2010.

I.1.6.2. La diplomatie préventive

La diplomatie préventive est une stratégie qui vise à anticiper et à prévenir les conflits avant qu'ils ne surgissent, en utilisant des moyens diplomatiques, politiques, économiques et sociaux. Ce concept s'inscrit dans le cadre d'une approche proactive des relations internationales, cherchant à aborder les causes profondes des tensions et à favoriser des solutions pacifiques.

La diplomatie préventive se caractérise par son objectif principal : éviter l'escalade des conflits potentiels. Elle implique non seulement des actions diplomatiques formelles, mais aussi des initiatives en matière de développement, d'éducation, et de promotion des droits de l'homme.

Selon le professeur et expert en relations internationales James Baker, la prévention des conflits international repose sur une compréhension approfondie des contextes locaux et des dynamiques de pouvoir.

I.1.6.2.1. Importance de la diplomatie préventive

- **Prévention des Conflits** : La diplomatie préventive cherche à identifier les signes avant-coureurs de conflits et à intervenir rapidement par le biais de la négociation, de la médiation, et d'autres outils diplomatiques pour résoudre les différends.
- **Renforcement de la Stabilité Régionale** : En engageant des discussions et en construisant des relations de confiance entre les pays, la diplomatie préventive contribue à stabiliser les régions à risque et à promouvoir la sécurité collective.
- **Économie de Ressources** : Prévenir un conflit est souvent moins coûteux en termes économiques et humains que d'intervenir militairement ou de gérer les conséquences d'un conflit déjà existant.[20]

La diplomatie préventive est un élément très important dans la gestion des relations internationales. En s'efforçant d'identifier et de résoudre les causes sous-jacentes des tensions, elle permet de réduire les risques de conflits violents et de promouvoir la paix durable. Dans un monde de plus en plus interconnecté, la capacité des nations à engager efficacement des méthodes de diplomatie préventive est essentielle pour construire un ordre mondial pacifique.

[20] United Nations, *The Prevention of Armed Conflict*, New York, United Nations, 2001.
WEISS, THOMAS G., et al. *The United Nations and Changing World Politics*. Boulder: Westview Press, 2015.

I.1.6.3. Diplomatie de crise

Selon Hermann la crise se définit selon trois caractéristiques :

- La mise en péril des objectifs prioritaires de l'organisation
- Le manque de temps disponible pour répondre
- La surprise : le côté inattendu ou non anticipe par les décideurs.

La crise est caractérisée par la désorganisation, la rapidité et l'instantanéité de l'evenement.la crise n'est pas un processus. Elle subite et rapide.

Le concept de diplomatie de crise provient du commentaire de Robert McNamara lors de la crise des missiles à Cuba, selon lequel « il n'y a plus de stratégie, mais seulement une gestion de crise ». Il utilise le terme de « stratégie » comme synonyme de diplomatie.

La diplomatie de crise fait référence aux efforts diplomatiques et aux négociations entreprises pour résoudre des conflits immédiats ou pour gérer des situations imprévues qui ont le potentiel d'entrainer une escalade en violence ou en conflit arme. Elle peut impliquer des interventions de pays tiers, d'organisations internationales, ou des acteurs non étatiques.

Donc la diplomatie de crise est ainsi l'art de négocier avec des partenaires divers dans une situation subite changeante et imprévisible.

La diplomatie de crise implique souvent de multiples acteurs, y compris les Etats, les organisations internationales, les ONG et parfois même des acteurs non étatiques. La nature de la crise exige une capacité d'action rapide et efficace. Les décideurs doivent souvent se fier à des informations incomplètes et a des délais serres.

La diplomatie de crise utilise des outils diplomatiques varies, comme la négociation, le dialogue, la médiation etc. [21]

La diplomatie de crise joue un rôle crucial dans la gestion des tensions diplomatiques entre le Rwanda et le Burundi. Elle permet d'éviter une escalade du conflit, de rétablir progressivement le dialogue et de préserver la stabilité régionale.

En favorisant la communication, la médiation et la coopération régionale.

Elle a démontré que les crises entre États peuvent être gérées pacifiquement lorsque la volonté politique et la diplomatie s'unissent.

[21] https://Shs.cairn.info/la-diplomatie-d-hier-a-demain-97828047099150-page-115?lang=fr

I.2. Cadre Théorique de notre étude

Dans cette section, il est question de passer en revue les différentes approches qui peuvent contribuer à l'appréhension de notre objet d'étude.

Il s'agit du réalisme, du libéralisme et du constructivisme.

I.2.1. Le réalisme

Le réalisme trouve ses racines dans la pensée politique classique, notamment dans les œuvres de penseurs comme Thucydide, Machiavel et Hobbes. Ces auteurs soulignent l'importance de la puissance et de la survie des États dans un monde où la coopération est souvent limitée par les divergents.

Principes fondamentaux du réalisme

1. **Anarchie du système international** : Le réalisme postule que le système international est anarchique, ce qui signifie qu'il n'existe pas d'autorité centrale pour réguler les États. Cela crée un environnement de méfiance où chaque État doit se préoccuper de sa propre sécurité.
2. **État en tant qu'acteur principal** : Les États sont considérés comme les principaux acteurs des relations internationales. Les autres entités, comme les organisations internationales ou les acteurs non étatiques, jouent des rôles secondaires.
3. **Intérêts nationaux et puissance** : Les réalistes soutiennent que la politique internationale est guidée par les intérêts nationaux, souvent définis en termes de pouvoir militaire et économique. La quête de la puissance est centrale dans les relations entre États.[22]
4. **Conflit inévitable** : Le réalisme considère le conflit comme une caractéristique inévitable des relations internationales, dû à la compétition pour le pouvoir et les ressources .[23].

[22] Hans J. Morgenthau, *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*, New York, Alfred A. Knopf: 1948 (Première edition).
[23] KENNETH, W., *Theory of International Politics*, New York, Random House, 1979.

I.2.1.1. Apports

Le réalisme continue d'influencer la politique étrangère contemporaine, en fournissant un cadre pour analyser les actions des États face à des enjeux globaux comme la guerre, la diplomatie et les crises internationales. Des événements récents, comme la montée de la Chine et les tensions en Ukraine, sont souvent analysés à travers une lentille réaliste, mettant en lumière les stratégies de puissance et les dynamiques de sécurité.

I.2.1.2. Limites

Malgré sa popularité, le réalisme a été critiqué pour son pessimisme et son incapacité à expliquer les phénomènes de coopération et d'intégration internationale, ainsi que pour sa tendance à négliger les acteurs non étatiques et les dimensions sociales et culturelles des relations internationales. Des approches alternatives, comme le constructivisme ou le libéralisme, ont émergé pour aborder ces lacunes.

En conclusion, le réalisme reste une approche influente et pertinente dans l'étude des relations internationales, offrant un cadre d'analyse qui met en avant la puissance, le conflit, et la nature anarchique du système international. Son impact sur la théorie et la pratique des relations internationales demeure significatif.[24]

Pour notre cas, le réalisme mettra l'accent sur la compétition de pouvoir et d'intérêts entre le Burundi et le Rwanda, ce qui pourrait contribuer aux tensions diplomatiques.

I.2.1.3. Application du réalisme sur notre sujet d'étude

Le réalisme des relations internationales, en mettant l'accent sur l'anarchie du système mondial, la quête de puissance et la compétition pour les intérêts nationaux, offre un cadre pertinent pour analyser les tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda. Selon cette approche, chaque État agit principalement pour assurer sa propre sécurité et renforcer sa puissance, surtout dans un environnement international dépourvu d'autorité centrale régulant les relations.

Dans le contexte du Burundi et du Rwanda, cette perspective permet d'expliquer que leurs différends et tensions diplomatiques sont en partie le résultat d'une compétition pour la sécurité, l'influence régionale et la préservation de leurs intérêts stratégiques.

[24] MORGENTHAU, H., *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace,* New York, Knopf, 1948.

Par exemple, chaque pays pourrait percevoir l'autre comme une menace à sa stabilité ou à sa souveraineté, ce qui stimule une posture de méfiance et de renforcement militaire ou diplomatique.

De plus, le réalisme souligne que le conflit est souvent inévitable dans un système où la recherche de puissance prime. Ainsi, les différends entre ces deux États peuvent être compris comme une manifestation naturelle de cette dynamique, où chaque État cherche à maximiser sa sécurité et son influence face à l'autre.

En résumé, l'approche réaliste explique que les tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda découlent de leur compétition pour le pouvoir, la sécurité et l'intérêt national dans un environnement international anarchique. Cette perspective met en lumière que, malgré les efforts de dialogue ou de coopération, la rivalité fondamentale liée à la quête de puissance et des intérêts continue de nourrir leurs différends.

I.2.2. Le libéralisme

Le libéralisme est une approche théorique des relations internationales qui se concentre sur la coopération, l'importance des institutions internationales et le rôle des acteurs non étatiques. Contrairement au réalisme, qui insiste sur la compétition et le conflit entre les États, le libéralisme souligne les possibilités de coopération pacifique et la construction d'un ordre international basé sur des valeurs communes.

Le libéralisme en relations internationales trouve ses racines dans les philosophies politiques des XVIIe et XVIIIe siècles, avec des penseurs comme John Locke, Jean-Jacques Rousseau et Emmanuel Kant. Ces philosophes ont plaidé pour des concepts tels que les droits de l'homme, la démocratie et la coopération entre États.

I.2.2.1 Principes fondamentaux du libéralisme

- **Coopération internationale** : Le libéralisme soutient que, malgré l'anarchie du système international, les États peuvent et doivent coopérer pour résoudre des problèmes communs, tels que le commerce, l'environnement ou la sécurité.
- **Rôle des institutions** : Les institutions internationales, comme les Nations Unies, l'Union européenne, ou l'Organisation mondiale du commerce, jouent un rôle crucial en facilitant la coopération, en réduisant les incertitudes et en créant des normes communes.

- **Importance des acteurs non étatiques** : Contrairement au réalisme, le libéralisme reconnaît le rôle significatif des acteurs non étatiques, tels que les ONG, les multinationales et les médias, dans les affaires internationales.
- **Valeurs démocratiques et droits de l'homme** : Le libéralisme souligne l'importance de la promotion des valeurs démocratiques et des droits de l'homme dans les relations internationales, soutenant que les États démocratiques sont moins susceptibles de mener des guerres entre eux (théorie de la paix démocratique).[25]

Le libéralisme influence toujours la politique étrangère moderne, en particulier dans le contexte de la globalisation et des défis transnationaux (comme le changement climatique, la migration et le terrorisme).

L'approche libérale est souvent utilisée pour promouvoir des agendas de coopération internationale et de multilatéralisme, en mettant l'accent sur les institutions pour résoudre ces problèmes.[26]

Le libéralisme s'intéresse à la coopération et aux institutions internationales, peut inclure des acteurs tels que l'Union Africaine ou la communauté de l'Afrique de l'Est, ces organisations pourraient jouer un rôle.

I.2.2.2. Application du libéralisme sur notre sujet d'étude

L'approche libérale des relations internationales, en insistant sur la coopération, le rôle des institutions et des acteurs non étatiques, offre des éléments de réponse pertinents pour comprendre et potentiellement apaiser les tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda.

Tout d'abord, le libéralisme souligne que, malgré l'anarchie du système international, les États ne sont pas condamnés à une compétition constante ou au conflit. Au contraire, ils peuvent et doivent collaborer pour résoudre leurs différends par des moyens pacifiques. Dans le contexte des tensions entre le Burundi et le Rwanda, cela implique la mise en place de dialogues diplomatiques renforcés et soutenus par des organismes multilatéraux comme l'Union Africaine ou la Communauté de l'Afrique de l'Est.

[25] Kant, Immanuel. *Perpetual Peace: A Philosophical Essay, Konigsberg, F. Nicolovious,* 1795

[26] Keohane, Robert O., and Joseph S. Nye. *Power and Interdependence: World Politics in Transition*. Glenview, IL: Scott, Foresman, 1977.

Ces institutions peuvent jouer un rôle de médiation, en facilitant le dialogue, en créant des normes communes et en encourageant des compromis.

Ensuite, le libéralisme insiste sur l'importance des acteurs non étatiques, tels que les ONG, les organisations internationales, ou même les médias, qui peuvent contribuer à promouvoir la paix, la compréhension mutuelle et la pression pour une résolution pacifique des différends. La participation active de ces acteurs peut aider à réduire la méfiance et à instaurer un climat de dialogue constructif.

De plus, le libéralisme valorise la promotion des valeurs démocratiques et des droits de l'homme. Si le Burundi et le Rwanda évoluent vers plus de démocratie et de respect des droits, cela pourrait contribuer à réduire les causes profondes de leurs tensions, notamment en renforçant la légitimité des gouvernements et en favorisant une culture de résolution pacifique des conflits.

Enfin, le libéralisme préconise la coopération dans des domaines communs comme la sécurité, le commerce ou l'environnement. La mise en place de projets concrets et de mécanismes de coopération économique ou sécuritaire pourrait créer des interdépendances positives, rendant le conflit moins souhaitable pour les deux parties.

L'approche libérale propose que la coopération, la médiation institutionnelle, la promotion des valeurs démocratiques et l'engagement d'acteurs non étatiques puissent contribuer à réduire les tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda, en transformant la rivalité en une collaboration pacifique et constructive.

I.2.3. Le Constructivisme

La théorie constructiviste est apparue dans les années 1980-1990. Elle met en lumière le rôle des idées, des normes, des identités et de la culture dans la construction des relations internationales, considérant que les faits sociaux sont le produit d'interactions intersubjectives entre acteurs.

Le constructivisme trouve ses racines dans la sociologie constructiviste de Peter BERGER et Thomas LUCKMANN[27]. En relations internationales, le courant a été introduit par Alexander WENDT, qui affirme que « *l'anarchie est ce que les États en font* ».[28]Selon WENDT, les

[27] BERGER, P. & LUCKMANN, T., The *Social Construction of Reality*, New York, Anchor Books, 1966.
[28] WENDT, A., «Anarchy is What States Make of It» in International Organization, Vol. 46, No. 2, 1992, pp. 391-425.

structures internationales n'existent pas indépendamment des États, mais sont construites par leurs interactions. D'autres auteurs importants incluent Nicholas ONUF, qui a introduit le terme « constructivisme » en 1989 [29] ainsi que Martha FINNEMORE et KATZENSTEIN, qui ont travaillé sur le rôle des normes dans la gouvernance internationale.[30]

Le constructivisme repose sur plusieurs postulats :

- Les structures sociales sont construites par les idées : il n'existe pas de réalité sociale préétablie, les relations internationales dépendent des perceptions partagées ;
- Les identités façonnent les intérêts : les États n'ont pas d'intérêts fixes, ceux-ci se forment dans l'interaction ;
- Les normes internationales influencent les comportements : les règles, valeurs, et cultures façonnent les actions des États ;
- La communication et le discours sont centraux : ce que les acteurs disent ou croient influe sur le système.[31]

Ainsi, le constructivisme s'oppose à la vision matérialiste du réalisme, selon laquelle le pouvoir et la sécurité sont les moteurs principaux des relations internationales.

I.2.3.1 Apports

Le constructivisme permet d'expliquer des phénomènes que les théories traditionnelles n'abordent pas, tels que :

- L'évolution des normes ;
- Le rôle des ONG et des acteurs transnationaux ;
- Le changement de comportement d'un État en fonction de son image ou de son identité ;
- La coopération internationale même sans intérêt matériel immédiat.

Dans le cas des relations entre le Burundi et le Rwanda, le constructivisme permet d'analyser comment les identités, les normes internationales influencent la dynamique diplomatique.

[29] ONUF, N., *World of Our Making: Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, Columbia, *University* of South Carolina Press, 1989.
[30] FINNEMORE, M. & SIKKINK, K., «International Norm Dynamics and Political Change», in International Organization, Vol. 52, No. 4, 1998.
[31] Katzenstein, P.(ed), *The Culture of National Security*, New York, Columbia Université Press, . 1996.

I.2.3.2. Limites

Le constructivisme est critiqué pour son manque de prédictibilité. En s'intéressant à des phénomènes immatériels comme les croyances ou les discours, il devient difficile de proposer des modèles généraux. Certains reprochent également au constructivisme de sous-estimer les contraintes structurelles comme l'économie ou le rapport de force[32].

Le constructivisme permet d'analyser les tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda en se concentrant sur les identités, les normes et la perception mutuelle des États. Il souligne que ces différends ne sont pas uniquement dus à des intérêts matériels, mais aussi à la construction sociale des identités nationales et aux discours qui façonnent leur comportement. Ainsi, la méfiance et les accusations peuvent être comprises comme le résultat de perceptions partagées et de normes historiques, influençant la diplomatie et la stabilité régionale.

[32] REUS-SMIT, C., «Constructivism» in Dunne, T., KURKI, M. & SMITH, S. (eds), Oxford, Oxford University Press, 2005.

Conclusion du premier chapitre

Le chapitre I présente le cadre conceptuel et théorique de l'étude en définissant les notions essentielles pour analyser la détérioration des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda. Il explique d'abord la crise diplomatique comme une rupture des relations entre États, souvent causée par des conflits d'intérêts, des problèmes de souveraineté ou des incidents politiques, et pouvant entraîner des conséquences graves comme des sanctions ou des tensions militaires.

Il met ensuite en évidence l'importance de la négociation comme moyen pacifique de résolution des conflits, fondé sur le dialogue et la recherche d'un accord mutuellement bénéfique. Le concept de soft power est également abordé comme un outil d'influence basé sur l'attraction culturelle et la diplomatie publique. Le chapitre développe aussi les notions de relations internationales (bilatérales, régionales et multilatérales), en soulignant le rôle central des États mais aussi celui des organisations internationales et autres acteurs. La souveraineté de l'État est présentée comme un principe fondamental, bien qu'aujourd'hui confronté aux défis de la mondialisation. Enfin, la diplomatie, sous ses différentes formes (culturelle, préventive et de crise), est analysée comme un instrument clé pour gérer les tensions. Sur le plan théorique, le chapitre mobilise plusieurs approches : le réalisme, qui insiste sur la puissance et les intérêts ; le libéralisme, qui met l'accent sur la coopération ; et le constructivisme, qui valorise le rôle des idées et des identités. L'ensemble de ces éléments permet de mieux comprendre les dynamiques complexes qui influencent les relations entre le Burundi et le Rwanda.

CHAPITRE II : EVOLUTION HISTORIQUES DES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LE BURUNDI ET LE RWANDA

Dans ce chapitre nous allons explorer en profondeur comment les relations diplomatiques entre le Rwanda et le Burundi ont évolué dans l'histoire. Il est question d'identifier les causes des tensions diplomatiques entre les deux pays voisins et exposer les conséquences liées à cette instabilité diplomatique.

II.1. Contexte historique des relations Burundi-Rwanda

II.1.1. Antécédents historiques

Le Burundi et le Rwanda sont deux pays africains, situés dans la région des Grands Lacs. Les deux pays partagent une histoire commune, mais également des nombreux différends. En 1890, les deux pays ont été colonisés par l'Allemagne, puis par la Belgique après la Première Guerre mondiale. La Belgique a créé deux entités coloniales distinctes, le Ruanda-Urundi (actuel Burundi et Rwanda) et le Congo Belge (actuel RD Congo).

Les deux pays sont considérés comme « frères », mais leurs relations ont évolué en dent de scie et caractérisées par des tensions répétitives. Tantôt des relations amicales tantôt des relations hostiles. Avant et après l'époque coloniale, le Burundi et le Rwanda partageaient des similitudes culturelles et ethniques. Les sociétés dans les deux pays étaient organisées autour de systèmes politiques monarchiques et de structures sociales basées sur les classes et les ethnies, principalement entre les Tutsis, les Hutus et les Twa. La cohabitation des différentes communautés a parfois été pacifique, mais a également donné lieu à des tensions.

La colonisation a profondément affecté les relations entre le Burundi et le Rwanda. Les Allemands, puis les Belges, ont administré la région sous le Mandat de la Société des Nations. Les colonialistes belges ont imposé des divisions claires entre les Hutus et les Tutsis, favorisant les Tutsis aux dépens des Hutus, ce qui a exacerbé les tensions ethniques. Les Belges ont utilisé le système de classification ethnique pour renforcer leur contrôle. (Diviser pour régner). Ainsi, la politique coloniale a sculpté les identités ethniques et a préparé le terrain pour des conflits futurs.

L'histoire du Rwanda Urundi prenait fin avec l'ascension à l'indépendance de ces deux pays en 1962. L'ouverture des relations diplomatique a eu lieu en 1969.

Dès le début, même sous la monarchie, le Burundi a joué la carte nationaliste, se montrant extrêmement jaloux de sa liberté de manœuvre, dans la mesure bien entendu consentie à sa situation des pays économiquement dépendant de sa cadre suffisante et suffisamment qualifié avec une attitude de s'identifier pauvre avec docilité. Le Rwanda quant à lui, était défini par ses alliés, comme « modère », et « réaliste ».

Sur la scène internationale, le Burundi s'est aligné avec les pays dits progressistes ; il a longtemps collaboré avec la chine populaire, il entretenait des relations avec la Corée du Nord.

Le Rwanda a choisi de poser sa candidature ou marché commun de l'Afrique de l'Est. Le Burundi après la proclamation de la république a opté pour le socialisme Africain, tandis que le Rwanda stipule le capitalisme dans sa constitution (art39) que : « toute activité et propagande communiste sont interdits ». Le Burundi appartenait dans les pays des mouvements non alignes mais le Rwanda appartenait à aucun mouvement.[33] Il s'observait une divergence de la politique interne et externe entre les deux pays.

Les années 1980 et 1990 voient l'augmentation des tensions ethniques, alors que les mouvements de réfugiés commencent à représenter un véritable défi pour le Burundi, avec des conséquences directes sur ses relations avec le Rwanda. Ainsi, le génocide rwandais de 1994 a influencé directement le Burundi voisin en raison du fait que la guerre civile qui a éclaté au Rwanda a provoqué des vagues de plus de deux millions de réfugiés rwandais vers le Burundi, ce qui a aggravé les tensions ethniques et politiques déjà existantes dans la région.

Le Burundi, à son tour, a connu sa propre guerre civile entre 1993 et 2005, où des groupes rebelles Hutus se sont battus contre un gouvernement quasi monothéique et monopartite dominé par des Tutsis. De 2015 à 2022 les relations diplomatiques et économiques entre les deux pays ont été paralysées alors que depuis l'année 2005 marquant le début du régime du Président Pierre Nkurunziza, les relations entre le Burundi et le Rwanda étaient stables. La situation s'aggrave progressivement. Les échanges économiques ont été coupés, les fruits et d'autres marchandises en provenance du Burundi n'entrent plus au Rwanda. Le gouvernement a entrepris des mesures braconnières pour empêcher la fuite de ses richesses.[34]

[33] Jana JANA, "*L'Etablissement des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda ; mariage de raison ?* p367-370.

[34] Jana JANA Op.cit p.367.

II.1.2. Etat des lieux de la détérioration des relations diplomatiques

II.1.2.1. Les incidents frontaliers

Les incidents frontières sont marqués par des attaques de groupes armés et de la présence massive des groupes armés.

Parmi les incidents frontières, on peut citer l'attaque armée du 17 novembre 2019 d'une position militaire burundaise située dans la commune de Mabayi, en province Cibitoke précisément sur le mont Twinyoni près de la frontière avec le Rwanda. L'armée burundaise avait saisi un fusil en provenance du Rwanda et que ce groupe s'est replié au Rwanda après le forfait.[35] Du côté du Rwanda, l'attaque des hommes non identifiés que l'armée rwandaise disant venant du Burundi dont l'incident avait été lieu dans le district de Nyaruguru près de la frontière burundaise.[36]

Nous ne pouvons pas passer sans dire les affrontements des soldats du dimanche le 28 février 202 à la frontière entre les deux pays. Ce jour-là, des soldats Rwandais avaient ses pieds sur le territoire burundais à la colline de Twinyoni à la frontière sous prétexte qu'ils avaient couru derrière la FDLR et la FNL.[37]Selon les déclarations du Gouverneur de Kayanza Rémy Cishahayo ces dernières semaines, les militaires rwandais ont traversé légèrement la frontière. Ils ont rencontré un citoyen burundais et ils l'ont malmené.[38] Pour le Gouverneur, ces militaires rwandais étaient en mission de reconnaissance pour peut-être, voir où se trouvent les militaires burundais.

II.1.2.2. Crise des réfugiés

Les crises sociopolitiques dans la région ont laissé de nombreux réfugiés dans les pays voisins. Il est alors important d'examiner les flux de réfugiés rwandais et burundais, ainsi que leur manipulation à des fins politiques.

[35] Burundi : Une attaque armée contre une position militaire près de la frontière rwandaise. A consulter sur https://www.aa.com. tr/fr/afrique/burundi-attaque-armée-contre-une-position-militaire-près-de la frontière-rwandaise-/1649560 publié le 19/11/2019 consulté le 22/3/2025.

[36] L'armée rwandaise dit avoir repoussé une attaque venue du Burundi consulter sur https ://www.rfi.fr/afrique/20200628- armée- rwandaise - repousse - une - venue - Burundi publié le 28/06/2020 03:31 consulté le 22/3/2025.

[37] Rwanda - Burundi : retour sur les affrontements entre les militaires à la frontière consulter https ://www.jeuneafrique. Com du 5 mars 2021. Consulté le 22/3/2025.

[38] Le journal iwacu du 12/01/2024. Op.cit.

- **Réfugiés Rwandais**

Après la victoire du FPR (Force Patriotique Rwandaise), l'ancienne armée nationale et une partie de la population ont fui vers les pays voisins. Avec le temps, cette armée et les réfugiés ont formé la FDLR, un groupe accusé d'avoir commis le génocide des Tutsis en 1994 par le gouvernement rwandais. Ce groupe est devenu un facteur de déstabilisation de la paix au Rwanda.

- **Réfugiés Burundais**

Du côté burundais, les crises sociopolitiques ont également provoqué des fuites massives de réfugiés. Nous nous concentrerons sur la crise de 2015, qui a entraîné un flux important vers les pays limitrophes. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), *depuis avril 2015, 250 473 personnes ont été enregistrées comme réfugiées. Voici la répartition selon les pays :*

République Démocratique du Congo : 21 186, Rwanda : 73 936, Tanzanie : 131 473, Ouganda : 22 330 et Zambie : 1 197

*Le HCR a également signalé des arrivées hebdomadaires d'environ *1 000* réfugiés en Tanzanie, 500 en Ouganda, 230 au Rwanda et 200 en RDC.*[39]

- **Accusations de Manipulation**

Les deux pays s'accusent mutuellement d'utiliser une partie de ces réfugiés pour déstabiliser la paix interne. Par exemple, en 2012, le Rwanda a accusé le Burundi de soutenir la FDLR. Le Burundi à son tour va craindre que de nombreux Burundais qui ont fui vers le Rwanda après le coup d'État manqué du 13 mai 2015 soient formés et armés par le Rwanda pour déstabiliser le Burundi. En 2018, ces inquiétudes du côté du Burundi se sont intensifiées. Dans une lettre adressée au président ougandais Yoweri Museveni à travers laque l'Ex Président burundais Pierre NKURUNZIZA a accusé le Rwanda de recruter des réfugiés burundais dans le camp de Mahama pour des formations paramilitaires.

[39] Léonidas NDAYISABA, « processus de Démocratisation et Polarisation d'une Société. Une Analyse de la crise Actuelle au Burundi (Avril 2015-juin 2016), Journal of African Conflits and Peace Studies, volume 3, juin 2017, p.44.

- **Discours et Déclarations**

En 2019, lors de son discours du Nouvel An, le Président rwandais Paul KAGAME a évoqué les relations entre le Rwanda et ses voisins, affirmant que certains pays soutenaient des groupes armés pour déstabiliser la paix au Rwanda.

En 2020, Pierre NKURUNZIZA a déclaré que des témoignages prouvant que le Rwanda formait des réfugiés burundais étaient disponibles, soulignant les arrestations liées à des actes de déstabilisation sur le territoire burundais et en RDC. Après les attaques de gatumba en 2023, le Gouvernement burundais a affirmé que ces attaques avaient été menées par des réfugiés entraînés et armés par le Rwanda, ce qui incité le Burundi à fermer ses frontières avec le Rwanda.

II.1.2.3. Impact des conflits interethniques et des crises politiques sur les relations diplomatiques entre le Burundi et leurs impacts

Les tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda ont été fortement influencées par des conflits interétatiques, qui ont souvent des racines ethniques et politiques, mais qui sont également exacerbés par des dynamiques régionales et internationales. Les conflits entre le Burundi et le Rwanda ont des racines historiques profondes, notamment liées à la colonisation et aux constructions identitaires imposées par les puissances coloniales. La Belgique, par exemple, a favorisé les Tutsis dans l'administration locale, renforçant ainsi les divisions entre Hutus et Tutsis. Après l'indépendance des deux pays dans les années 1960, ces divisions se sont intensifiées.

Le génocide rwandais de 1994 et la guerre civile burundaise (1993-2005) ont eu des impacts considérables sur la dynamique régionale. Le génocide a provoqué un afflux massif de réfugiés vers le Burundi, aggravant la situation déjà précaire dans ce pays. Les groupes politiques burundais ont souvent utilisé le flux de réfugiés comme justification pour renforcer leur position militaire ou politique, et des affrontements armés ont eu lieu le long des frontières.

La guerre civile burundaise et le génocide rwandais ont conduit à des accusations mutuelles entre les gouvernements des deux pays, notamment des allégations d'appui aux groupes rebelles adverses. Ces conflits ont également divisé les populations locales, créant une atmosphère de méfiance et de suspicion.

La crise politique au Burundi en 2015, suite à la décision du président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat, a eu des répercussions considérables sur les relations avec le Rwanda. Ainsi, le régime burundais accuse le Rwanda de soutenir les opposants qui cherchaient à renverser NKURUNZIZA, entraînant une escalade des tensions. Cette crise politique qui a éclaté au Burundi au cours du troisième mandat du Président Pierre NKURUNZIZA a affecté négativement les relations entre le Burundi et le Rwanda. Depuis avril 2015, le Rwanda a reçu plus de 70 000 réfugiés burundais.[40] Parmi les réfugiés, il y a une partie des opposants politiques au régime Nkurunziza qui contestaient son élection pour briguer son troisième mandat depuis 2015. Selon ces opposants politiques, le 3ème mandat de Nkurunziza violait les accords de paix d'Arusha de 2000 qui a mis fin à la guerre civile.[41]

Le Burundi accuse le Rwanda voisin de faciliter la formation des rebelles qui cherchent à déstabiliser le pays en raison du fait que le régime de Kigali a accueilli le leader du coup d'État manqué et qu' il a aidé les rebelles à lancer des attaques transfrontalières, ce que le Ministre des Affaires étrangères burundais Alain Nyamitwe a déclaré à la BBC, affirmant clairement que Rwanda avait facilité les attaques que les putschistes ont orchestré au Burundi : « Nous avons également des informations détaillées sur les recrutements dans les camps de réfugiés, surtout dans le camp de réfugiés de Mahama, où les réfugiés sont pris pour la formation militaire, et certains des formateurs sont rwandais, » a-t-il ajouté. Un mois avant cette interview, les mêmes accusations ont été signalées par la Deutsche Welle.[42]

Suite à ces accusations mutuelles, les relations diplomatiques ont été rompues pendant plusieurs mois, et les affrontements le long de la frontière sont devenus plus fréquents. Les tensions ont trouvé écho sur la scène internationale, certaines organisations, comme la Communauté de l'Afrique de l'Est, appelant à un dialogue entre les deux nations. Pour ce faire, la gestion des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda nécessite une dimension régionale avec l'implication effective de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

[40] Rapport des Nations unies : Letter dated 15 january 2016 from the coordination of the group of Experts on the DRC addressed to chair of the commite on DRC (UN Resolution 1533/2004); Les mythes et les réalités d'une" guéguerre" entre Bujumbura et Kigali, PANA 14. 2. 2016.
[41] Floribert MANIRAKIZA, op.cit, p.130.
[42] https://www.rfi.fr/fr/afrique/20150722-burundi-accuse-rwanda-accueillir-trois-generaux-putschistes ? Consulté le 15/9/2025.

II.1.3. Les dynamiques post conflits

Les relations entre le Burundi et le Rwanda ont été historiquement marquées par des conflits interethniques, des guerres civiles et des tensions politiques.

Après les conflits des années 1990 et 2000, les deux pays ont entamé un processus de réconciliation et de redéfinition de leurs relations bilatérales. Les accords de paix d'Arusha (2000) ont ouvert la voie à la fin de la guerre civile au Burundi, encouragés par le soutien international et régional. Les mécanismes de dialogue interétatique ont été renforcés pour promouvoir des échanges pacifiques et afin de désamorcer les tensions[43].Le soutien des groupes rebelles entre les deux pays et les accusations mutuelles d'ingérence ont également fragilisé leurs relations.

Les deux pays ont cherché à établir des liens économiques plus étroits, avec des initiatives de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) qui favorise l'intégration régionale. Le commerce transfrontalier et l'investissement dans des infrastructures communes comme la construction du barrage de Rusumo et la construction du chemin de fer sont des aspects clés de cette coopération. Malheureusement, les tensions politiques continuent d'entraver le commerce et les investissements. Le climat des affaires difficile dans le Burundi, notamment, a des répercussions sur les relations économiques, ce qui remet en cause l'efficacité du principe de libre circulation des biens et personnes tel qu'envisagé dans le Traite de l'EAC.

Les identités nationales au Burundi comme au Rwanda, quelque peu influencées par le passé colonial et les conflits, demeurent un sujet sensible, il suffit que ces dernières soient instrumentalisées ou manipules par les politiciens. Comme le souligne GAHIGI G. dans « Burundi and Rwanda : A Study of Relations Since 2000 », l'ethnicité joue encore un rôle dans la perception des relations bilatérales et peut susciter des sentiments nationalistes qui compliquent le rapprochement.[44] Conformément à l'approche du réalisme selon laquelle le concept de l'intérêt national devient le plus déterminant, il convient de souligner que les préoccupations sécuritaires demeurent primordiales, notamment en ce qui concerne les groupes armés infiltrant les frontières et les menaces potentielles à la stabilité régionale.

[43] VANDEGISTE, S., «Burundi: Between Power-Sharing and Regime Consolidation», in *Africa Yearbook*, Vol.6, 2009, pp. 113 - 136, Brill.

[44] GAHIGI, G., «Burundi and Rwanda: A Study of Relations Since 2000», in *African Studies Review*, vol.58, n° 3, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, pp.105 - 122..

Selon l'approche du libéralisme, la coopération, les normes et les instituions doivent être envisagées pour façonner les relations internationales. Cela nous amène à prouver la nécessité de la mise en place des mécanismes régionaux de prévention des conflits susceptibles de naitre dans le contexte actuel des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda.

II.2. Analyse des causes de l'instabilité diplomatique

La région des Grands Lacs, qui englobe le Burundi et le Rwanda, a connu une longue histoire de conflits ethniques et politiques. Les deux pays ont vécu des génocides en 1972 et 1994, respectivement, qui ont entraîné des conséquences humanitaires catastrophiques. L'instabilité diplomatique entre le Burundi et le Rwanda est un sujet complexe qui implique de nombreuses causes et facteurs.

Les facteurs aux conflits, tels que le facteur historique, le facteur culturel et le facteur politique tels que les interventions étrangères et la situation politique instable, ainsi que les facteurs sécuritaires, tels que la présence de groupes rebelles et de milices, a contribué à exacerber les tensions entre les deux pays.

II.2.1. Facteur historique

Les tensions entre le Rwanda et le Burundi trouvent leurs origines dans la période précoloniale, où les deux pays avaient des cultures et des structures sociales similaire, mais où les identités ethniques, principalement entre les Hutus et les Tutsis, ont été exacerbées par les colonisateurs. René Lemarchand souligne que la colonisation belge a systématiquement renforcé les divisions ethniques existantes, en favorisant les Tutsis dans les rôles administratifs et en marginalisant les Hutus. Cette politique a créé des ressentiments durables et un schisme qui s'est intensifié au cours du temps.[45]

Les indépendances du Rwanda (1962) et du Burundi (1962) ont entraîné des changements politiques radicaux. Le Burundi a connu un coup d'État en 1966 qui a conduit à l'établissement d'un pouvoir non issus des élections, tandis que le Rwanda a été envahi par des mouvements rebelles issus de l'exil, exacerbant ainsi les tensions interethniques.

La guerre civile rwandaise (1990-1994) et le génocide qui en a découlé ont eu des répercussions majeures sur le Burundi. Le départ massif des réfugiés rwandais vers le Burundi a aggravé les tensions ethniques et a entraîné une crise humanitaire qui a eu un impact sur les

[45] LEMARCHAND, R., *Burundi: Ethnic Conflict and Genocide*, Washington DC, Woodrow Wilson Center Press, 1996.

relations diplomatiques. Comme il a été souligné précédemment, le coup d'État de 2015 au Burundi et les accusations répétées des deux pays concernant le soutien aux groupes rebelles ont aggravés les tensions. Le Rwanda, accusé d'interférer dans les affaires internes du Burundi, a contribué à une atmosphère de méfiance et d'agressivité.

Ainsi, l'instabilité diplomatique entre les deux pays est le résultat de plusieurs facteurs historiques, allant de l'héritage colonial, aux conséquences des indépendances, en passant par les conflits ethniques exacerbés par des crises internes et régionales.

II.2.2. Facteur culturel

L'histoire commune du Rwanda et du Burundi est marquée par des conflits, notamment entre les communautés hutu et tutsi. Bien que ces deux pays partagent des similitudes ethniques et linguistiques, leurs histoires respectives ont évolué de manière distincte. Le colonialisme belge, qui a exacerbé les divisions ethniques, a joué un rôle crucial dans l'établissement de hiérarchies et de rivalités. Ces fractures historiques continuent d'influencer les relations diplomatiques actuelles.

La question de l'identité ethnique est au cœur de la dynamique entre le Rwanda et le Burundi. Les tensions ethniques, qui ont culminé avec le génocide rwandais de 1994, se reflètent également au Burundi, où des conflits similaires ont eu lieu. Les perceptions de menace et de méfiance entre les Hutus et les Tutsis sont souvent exacerbés par des discours politiques qui exploitent ces divisions. Cela crée une atmosphère de suspicion, rendant les relations diplomatiques encore plus difficiles.

La culture politique joue également un rôle dans l'instabilité diplomatique. Les dirigeants des deux pays utilisent souvent des narrations historiques pour justifier des politiques, nourrissant ainsi la méfiance mutuelle. Les réminiscences des conflits passés influencent les décisions politiques contemporaines, créant un cycle perpétuel d'hostilité. Le Burundi a connu plusieurs coups d'État et une guerre civile qui renforcent une culture de méfiance envers les voisins, perçus comme des menaces potentielles.

Il convient alors de souligner que les causes de l'instabilité diplomatique entre le Rwanda et le Burundi sont profondément ancrées dans des dynamiques culturelles et historiques complexes. La question ethnique, les héritages de conflits du passé, la culture politique et les inégalités socio-économiques contribuent à alimenter un climat de méfiance et une compétitivité qui entrave les relations bilatérales.

Pour résoudre cette instabilité, il est crucial d'adopter une approche qui privilégie le dialogue interculturel et la réconciliation historique, favorisant ainsi une coexistence pacifique et productive entre ces deux nations.

II.2.3. Facteur politique

En 2015, lorsque le président Pierre NKURUNZIZA cherchait à se faire élire pour le 3ème mandat, les membres des partis de l'opposition se mettaient dans les manifestations pour lutter contre la réélection du président en vigueur qu'ils jugeaient hors loi. Dans ces manifestations nait une tentative de coup d'Etat. Lorsque le coup d'Etat est avorté, une partie de la population et les membres des partis d'oppositions ainsi que la société civile prennent fuite vers le Rwanda et y refugient. D'où naissent les accusations vinrent de la part du gouvernement dont certains auteurs comme Floribert MANIRAKIZA l'évoquent dans son article. Le gouvernement du Burundi accusait au gouvernement Rwandais de faciliter les activités de recrutement des rebelles du RED-TABARA dans les camps des refugies et de les avoir donnés le terrain de formation.

A côte de l'argument avancé ci-haut comme cause immédiate de la déstabilisation des relations diplomatiques se cache une cause plus lointaine.

Après l'indépendance de ces deux pays, l'équilibre ethnique reste similaire le gouvernement post indépendance sont des hutus au Rwanda jusqu'en 1994 et la présence du gouvernement majoritairement tutsi au Burundi. Dans les deux pays, ces dynamiques ont provoqué la violence et la formation des mouvements rebelles basé sur les causes sociales et économiques à connotation ethnique ce qui a déclenché les guerres civiles au Burundi et le génocide au Rwanda. Pendant longtemps, le Burundi hébergeait des refugies Rwandais et le Rwanda de même, ce qui est la base de très fortes relations entre les populations et les élites de ces pays.

Après le génocide, la minorité tutsie a pris le pouvoir au Rwanda alors qu'au Burundi une dynamique inverse s'est manifesté depuis la signature des accords d'Arusha en 2002 avec le pouvoir de la majorité hutu au Burundi. Cela a sans doute influence les deux côtes, la perception des dirigeants leurs propres sécurités et la sécurité de leur régime. Malgré une coopération en public, la méfiance et la peur étaient toujours présent en arrière-plan, la crise de 2015 été venu pour exacerber ces tensions.

II.3. Conséquences de l'instabilité des relations diplomatiques

II.3.1. Conséquences économiques

Le Burundi et le Rwanda, Etats voisins, ont historiquement constitue d'un échange commercial significatif. Toutefois, l'instabilité diplomatique a entrainé la fermeture temporaire de la frontière, la suspension des échanges commerciaux et l'imposition des barrières tarifaires. Ces restrictions nuisent la compétitivité des entreprises des deux pays, entrainant une augmentation des prix des biens et services. En 2015 les tensions diplomatiques ont mené à la fermeture de plusieurs postes frontaliers, provoquant une augmentation des couts de transport et une pénurie de certains produits essentiels au Burundi.

Avant avril 2015, la libre circulation des biens, des personnes et marchandises était une réalité[46]. Les commerçants transfrontaliers écoulaient et s'approvisionnaient dans les deux pays. Les produits burundais inondaient le marché rwandais.

Parmi ces échanges figuraient notamment des haricots, du riz, des fruits (mandarines, oranges, ananas, mangues et des tomates) et de l'huile de palme. En plus de ces produits agricoles, des produits miniers et le café étaient vendus clandestinement au Rwanda par des fraudeurs à un prix supérieur à celui pratiqué au Burundi.

Les commerçants transfrontaliers burundais s'approvisionnaient en produits marqués « *Made in Rwanda* », en téléphones et autres produits jugés moins chers provenant du Rwanda.

À partir de 2015, les échanges commerciaux entre les deux pays ont été ralentis en raison des accusations réciproques. Le gouvernement burundais accusait le gouvernement rwandais d'héberger les putschistes de coup d'État du 13 mai 2015 et d'héberger des réfugiés dont une partie serait entraînée au maniement des armes et au combat militaire par le Rwanda en vue de le déstabiliser.

En retour, le gouvernement rwandais accusait le gouvernement burundais de collaborer et de loger les membres de la FDLR (Forces Démocratiques de Libération du Rwanda) sur son territoire, soupçonnées d'avoir préparé et orchestré le génocide des Tutsis en 1994 au Rwanda.[47]

[46] REVILLON J., « La politique étrangère burundaise : Intégration régionale et maintien de la paix », Nairobi, IFRA, 2014, p.2.

[47] NDAYISABA, L., « Processus de Démocratisation et Polarisation d'une Société. Une Analyse de la Crise Actuelle au Burundi (Avril 2015- juin 2016), Journal of African. Conflits and Peace Studies, volume 3, juin 2017, p.45.

Ces accusations ont entraîné la fermeture des frontières entre les deux pays, ce qui peut se justifier par l'approche du réalisme mettant un accent particulier sur la priorité de la sécurité des Etats.

Cette situation a conduit à une dégradation de la coopération économique et à une interruption des échanges économiques de 2015 à octobre 2022, ce qui a un impact économique majeur sur le PIB des deux pays en termes de diminution des activités économiques sur les frontières. De plus le climat des affaires entre les deux pays s'est détérioré et des mesures strictes ont été prises pour éviter la vente de produits à l'ennemi, selon Floribert MANIRAKIZA.[48]

La réouverture des frontières en octobre 2022 a ravivé les échanges commerciaux et les activités économiques entre les deux pays. Cependant, cette période a été de courte durée car le 11 janvier 2024, le Burundi a de nouveau fermé ses frontières terrestres. Cette décision a été justifiée par la même raison invoqué avant l'ouverture des frontières en octobre 2022 que le journaliste d'africanews.fr avait appelé « le renouvellement des accusations »,[49] à savoir que le Rwanda héberge et arme les malfaiteurs déstabilisateurs du Burundi, notamment le groupe rebelle.

Cette instabilité diplomatique a un impact négatif sur la confiance des investisseurs étrangers dans la mesure que les conflits géopolitiques et les tensions au sein de la région dissuadent souvent les investisseurs de ne pas engager des capitaux dans des projets d'infrastructure ou des entreprises, ce qui, par la suite limite le développement économique et l'accès aux nouvelles technologies. Elle entrave également les efforts d'intégration économique régionale, au moment où les initiatives telles que la communauté Est-Africaine visent à promouvoir la coopération économique.

Pourtant, les tensions diplomatiques limitent l'efficacité de ces organisations et retardent des projets d'infrastructure cruciaux et freine le développement du commerce intra régional notamment le projet de chemin de fer reliant le port de Mombasa au Burundi à travers le Rwanda qui pourrait bénéficier d'une coopération renforcée, alors que les tensions entre les deux pays compliquent sa mise en œuvre.

[48] MANIRAKIZA, F., « Histoire des relations entre le Burundi et le Rwanda : une trajectoire en dent de scie », novembre 2023, p.130.

[49] Africanews.fr Les tensions entre le Burundi et le Rwanda s'accentuent publié par Berthier Mugiraneza le 13/08/2024 à 11 : 04 consulté le 06/04/2025.

De plus, comme l'indique l'*International Crisis Group,* les effets économiques nuisent également aux échanges commerciaux et aux investissements.

L'instabilité crée un environnement hostile qui décourage les investissements étrangers et limite les opportunités économiques.

En conséquence, les populations souffrent de la raréfaction des ressources et de l'augmentation du chômage, exacerbant ainsi les conditions de vie dans les deux pays.[50]

Le commerce entre le Burundi et le Rwanda est essentiel pour les deux économies, mais il est souvent entravé par des politiques protectionnistes et des barrières douanières. Les fluctuations des politiques commerciales peuvent exacerber les tensions. Les restrictions sur les importations et les exportations peuvent provoquer des frustrations économiques et renforcer les hostilités.

II.3.2. Les impacts sur la sécurité régionale

L'instabilité diplomatique entre le Burundi et le Rwanda contribue à un climat d'insécurité qui affecte directement les populations des deux pays. Les tensions peuvent mener à des incursions militaires, à des violences interethniques et à des répressions politiques. Les groupes armés, tels que les rebelles et les milices, exploitent souvent ces instabilités pour renforcer leur influence, ce qui accroit la peur et l'insécurité parmi les populations civiles.[51]

Les migrations forcées et l'exode en raison de la méfiance mutuelle et de l'instabilité a fait en sorte que des Burundais cherchent refuge au Rwanda et vice versa. L'exode des populations crée des camps de réfugiés, ou les conditions de vie sont souvent précaires, et ces réfugiés constituent une charge sociale pour les pays d'accueil. Cette migration forcée entraine également des tensions communautaires, à la fois dans les pays d'origine et d'accueil, ce qui complique les efforts de réconciliation et de coexistence pacifique.

II.3.3. Conséquence sur la cohésion sociale

L'instabilité diplomatique fragilise les liens entre les communautés au Burundi et au Rwanda, ravivant des vieilles rancunes et tensions. Cela peut entraver les initiatives de réconciliation, et les discours de haine se propagent plus facilement. La peur et la méfiance qui en résultent participent à la fragmentation sociale, limitant les initiatives de pacification.

[50] International Crisis Group. Burundi's political crisis and the Impact on regional stability. Rapport Afrique Numéro 264, 2017.

[51] Delaunay. *Les Grands Lacs en crise : politiques, sociétés et conflits,* Paris : L'Harmattan, 2025.

Les conséquences sociales de l'instabilité diplomatique entre le Burundi et le Rwanda sont multiples et complexes. Elles touchent à la sécurité, à l'économie, a la migration, et a la cohésion sociale. Pour améliorer la situation, il est essentiel de favoriser le dialogue entre ces deux nations et de promouvoir des initiatives régionales qui soutiennent la paix et la stabilité. Le rôle des organisations internationales et régionales est également crucial pour médiation et la résolution des conflits.

Conclusion du deuxième chapitre

En définitive, l'évolution des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda révèle une dynamique complexe marquée par une alternance de coopération et de tensions, profondément ancrée dans une histoire commune influencée par les héritages coloniaux, les conflits interethniques et les crises politiques internes, les facteurs historiques, culturels, politiques et économiques ont contribué à instaurer un climat de méfiance durable entre les deux États, notamment à la suite d'événements majeurs tels que le génocide rwandais de 1994, la guerre civile burundaise et la crise politique de 2015. Cette instabilité diplomatique a engendré des conséquences significatives sur le plan économique et social, notamment la perturbation des échanges commerciaux, les flux de réfugiés, l'insécurité et l'affaiblissement de la cohésion sociale, tout en freinant les efforts d'intégration régionale. Ainsi, ce chapitre met en évidence le caractère multidimensionnel et structurel des tensions entre ces deux pays, justifiant la nécessité de recourir à des mécanismes efficaces de diplomatie préventive et de médiation régionale pour assurer une stabilité durable.

CHAPITRE III : CRISE DIPLOMATIQUE ENTRE LE BURUNDI ET LE RWANDA ET VIOLATION DES TEXTES REGLEMENTAIRES

Introduction

Le Burundi et le Rwanda sont des pays signataires de plusieurs traités, accords et actes bilatéraux et multilatéraux,[52] entre autres la charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la charte de l'Union Africaine (UA), l'acte constitutif de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), l'acte constitutif de la Communauté Economiques des Etats de l'Afrique Centrale et de l'Est (CEEAC), de la Communauté économique des Etats de la Région des Grands Lacs (CEPGL) et Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). Tous ces actes visent le vivre ensemble en parfaite harmonie, en bonne entente et en bonne collaboration entre les Etats membres.[53]

III.1. Les déclarations politiques provocatrices

Les déclarations politiques provocatrices ont provoqué une crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda. Cela a commencé avec des accusations concernant la légitimité du président Pierre NKURUNZIZA, qui venait d'être élu pour le troisième mandat. Le gouvernement rwandais a mis en cause la visibilité du président burundais.

À cette période, le président burundais a interpellé la population. Il a affirmé que « le développement burundais a des ennemis » et qu'il fallait augmenter la sécurité (multipliée par trois) sur la frontière avec la République Démocratique du Congo et le Rwanda. Il a souligné ce point[54].

Lors d'une rencontre avec sa population, un journaliste de RFI a demandé comment le Rwanda voyait la collaboration entre le Burundi et la FDLR. Le président a répondu qu'il ressentait des maux et que, s'il en avait l'occasion, il agirait rapidement, car le Rwanda est prêt à répondre.

Par la suite, des manifestations de masse ont eu lieu dans les rues de Bujumbura et à l'intérieur du pays.

[52] NDUWIMANA, D., Intégration régionale et coopération politique dans les Grands Lacs, Paris, Le Harmattan, 2013.

[53] Tous ces accords régionaux doivent être conformés aux principes de l'acte Constitutif de l'Union africaine signé à Lomé 2000 dont l'article 3 dispose objectifs suivants : respect de la souveraineté, de l'intégralité territoriale et la promotion de la paix ; et l'article 4 qui dispose les principes suivants : non- ingérence, bon voisinage, la résolution pacifique des différends.

[54] Les mots du président Pierre NKURUNZIZA pendant la réunion avec la population de Muyinga, le 14 octobre 2018.

Selon Jean Pierre HARERIMANA, « le gouvernement burundais a organisé, samedi, des manifestations à travers le pays pour dénoncer les actes d'agression du Rwanda et de son président Paul Kagame ».[55]

Plus récemment, le président burundais Evariste NDAYISHIMIYE a interpellé la population après l'attaque de Gatumba en décembre 2023. Il a affirmé que le Rwanda continuait de soutenir le groupe rebelle qui endeuille le Burundi. Après la fermeture unilatérale, le ministre de l'Intérieur a déclaré que le Burundi avait un mauvais voisin : le Rwanda.

En 2025, dans son discours au corps diplomatique accrédité au Burundi, le président a appelé la communauté internationale à se réveiller pour contrer Kagame et sa politique de déstabilisation de la région des Grands Lacs. Lors de sa visite dans la province de Kirundo, il a exhorté la population à ne pas dormir comme « celui qui agonise », car ils ont un mauvais voisin.

Par la suite, le ministre des Affaires étrangères rwandais, l'ambassadeur Olivier NDUHUNGIREHE, a montré à plusieurs reprises que le Burundi se disait prêt à collaborer avec les Congolais pour renverser le régime de Kigali.

Il a ajouté que l'armée congolaise avait conjugué ses efforts avec la FDLR. Actuellement, c'est le gouvernement burundais qui veut renverser le régime de Kigali.

Selon Leonidas NDAYISABA, *le régime Rwandais accuse le Burundi de collaborer, de loger des membres du groupe FDLR sur son territoire. De son côté, le Burundi accuse le Rwanda d'héberger des réfugiés dont une partie serait entrainer au maniement des armes et du et combat militaire par le Rwanda en vue de le déstabiliser.*[56]

D'autres auteurs comme Floribert MANIRAKIZA montrent que le gouvernement burundais a accusé le Rwanda d'avoir préparé et supervisé le coup d'État raté du 13 mai 2015. En retour, le Burundi a accusé le Rwanda de recruter et d'armer des rebelles qui attaquaient le pays depuis l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC). Ces attaques ciblaient des localités comme Kabarore, Ruhagarika, Gatumba, et Buringa.

[55] HARERIMANA, J. P., (2016), « Le Burundi : le pouvoir organise des manifestations contre l'ingérence présumée du Rwanda ». https://www.voafrique.com/a/burundi-pouvoir-orgonise-manifestation- ingérence-Rwanda/3189605.html visité le 20/mars 2025.

[56] Rapport des Nations unies : Letter dated 15 january 2016 from the coordination of the group of Experts on the DRC addressed to chair of the commite on DRC (UN Resolution 1533/2004) ; Les mythes et les réalités d'une" guéguerre" entre Bujumbura et Kigali, PANA 14. 2. 2016. Cité par Léonidas NDAYISABA, « processus de Démocratisation et Polarisation d'une Société. Une Analyse de la crise Actuelle au Burundi (Avril 2015-juin 2016, p.45.

Le Burundi a également allégué que le Rwanda hébergeait les putschistes de 2015 et leur fournissait des documents de voyage.[57]

En 2024, lors d'un discours prononcé le 11 janvier, le ministre Martin NINTERETSE a de nouveau évoqué l'accusation selon laquelle le Rwanda hébergeait des malfaiteurs. Il a déclaré : « Le Burundi connaît un mauvais voisin, Paul Kagame. C'est lui qui héberge les malfaiteurs qui perturbent le Burundi. Presque tous les fauteurs de troubles passent par là. ».[58] Enfin, le Rwanda continue d'accuser le Burundi de collaborer avec les FDLR sur le territoire de la RDC en vue de perturber le Rwanda.

III.1.1. Violation du Traité portant établissement de l'EAC

La décision prise par le Burundi en janvier 2024 de fermer sa frontière terrestre avec le Rwanda représente une rupture notable avec les engagements pris dans le cadre de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC). Cette mesure, motivée par des accusations de soutien rwandais à des groupes armés hostiles au régime de Gitega, a directement enfreint les principes consacrés dans les articles 5, 6 et 7 du Traité instituant l'EAC, relatifs à la libre circulation des personnes, des biens et à la coopération régionale.[59]

Cette fermeture, qui n'a fait l'objet d'aucune consultation préalable avec les autres membres de l'EAC, va à l'encontre de l'esprit d'intégration régionale et du principe de règlement pacifique des différends.[60] Or, selon le protocole sur le marché commun de l'EAC, les États membres s'engagent à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de porter atteinte au fonctionnement du marché commun.[61]

Dans *Crises in World Politics: Theory and Reality*, BRECHER, M. souligne que les conséquences ont et multiples notamment la perturbation du commerce transfrontalier, les pertes économiques pour les petits commerçants, blocage des flux humains (étudiants, réfugiés, familles séparées) et tensions diplomatiques accrues.

[57] Floribert MANIRAKIZA, Idem.

[58] Le journal Iwacu du 12/01/2024, le Burundi-Rwanda regain de tensions. Réalisé par Renovat NDABASHINZE, Emery KWIZERA et Pascal NTAKIRUTIMANA. Consulté le 19/03/2025.

[59] Communauté de l'Afrique de l'Est, *Traité instituant la Communauté de l'Afrique de l'Est*, Arusha, Secrétariat de l'EAC, 2007, art. 5, 6 et 7.

[60] ASSOGBAVI, D., «The African Union and the Challenge of Implementation: From Policy to Practice», Addis-Abeba, Friedrich Ebert Stiftung, 2015.

[61] EAC Secretariat, *Protocol on the Establishment of the East African Community Common Market*, Arusha, 2009.

De plus, cette fermeture contribue à affaiblir la crédibilité de l'EAC en tant que cadre de résolution pacifique des conflits interétatiques.[62]

L'analyse politique de cette crise montre aussi les limites de la capacité coercitive des organisations régionales africaines, comme l'EAC, à faire respecter les normes qu'elles ont édictées. Malgré les appels du Secrétariat général de l'EAC à la réouverture de la frontière, les mécanismes de médiation régionale demeurent peu efficaces sans volonté politique réelle des États concernés.[63] Cela met également en doute la véracité de la devise de l'EAC de « *one people, one destiny* », tel qu'incorporé dans le Traité.

III.1.2. Violation des accords bilatéraux

Au niveau bilatéral, il y a la violation de l'Accord Général de Coopération entre la République Rwandais et la République du Burundi de 1985, où les deux pays désirent consolider les liens séculaires d'amitié, de fraternité et de bon voisinage et de renforcer la solidarité entre les peuples respectifs. Les deux pays avaient le souci de promouvoir entre leurs États une politique de coopération sur base de respect des principes de la souveraineté et de l'indépendance nationale, de l'égalité en droit et de non-ingérence dans les affaires internes de chaque État, pourtant, les faits du passé non lointain vont à la rencontre de deux volontés que les deux pays souhaiteraient avoir lors de la signature de cet accord général de coopération.

III.1.3. Violation des conventions de l'union africaine

La violation de **l'acte constitutif de l'Union Africaine** par la crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda, se manifeste dans les cas où les actes de ses deux vont à la déstabilisation du désir des pères fondateurs de l'organisation de l'union Africaine (OUA) qui prônait l'affirmation d'une identité commune et la réalisation de l'unité du continent.

Les faits depuis 2012 montrent que la crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda ne permet pas de former un bloc homogène qui permet aux pays africains de conjuguer leurs efforts pour rayonner sur la scène internationale. Ainsi, la crise diplomatique entre les deux pays compromet la vision commune de l'Afrique Unie et forte avec la vision est d'instaurer un partenariat entre les gouvernements et les composantes de la société civile afin de renforcer la solidarité et la cohésion entre les peuples.

[62] BRECHER, M., *Crises in World Politics: Theory and Reality*, Oxford, Pergamon Press, 1993.5.

[63] NIYOMWUNGERE, F., «Post-Conflict Relations between Rwanda and Burundi: Opportunities and Challenges», Journal of African Studies, Vol. 12, No. 2, 2019.

Par exemple, si les accusations du Burundi sur le Rwanda d'avoir préparé et soutenu le coup d'état avorté du 13 mai 2015 restent fondées, il faut constater la violation de l'article 4 de la convention de l'Union africaine portant sur les principes de l'UA dans son alinéa *g)* sur la *Non- ingérence d'un état membre dans les affaires intérieures d'autres États*.

Et de dénoncer également la violation de l'alinéa i) concernant *la coexistence pacifique entre les Etats membres de l'Union et leur droit de vivre dans la paix et la sécurité*

Et à côté de l'acte constitutif de l'Union Africaine, on trouve que la détérioration des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda viole certains articles de la Charte de l'Union Africaine, entre autres : article 29 de la charte africaine de droit de l'homme et des peuples dans ses alinéas 2,3, et 4 selon lesquels, *les devoirs de l'individu semblent violés là où l'individu est appelé à servir sa communauté nationale en mettant ses capacités physiques et intellectuelles à son service.* Les *accusations* mutuelles de ses deux pays montrent que les deux pays utilisent les ressortissants de pays hôte dans les actes de destruction. Il y a la violation du devoir de *préserver et de renforcer la solidarité sociale et nationale (singulièrement lorsque celle-ci est menacée).*

Enfin, la crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda ont un impact sur le protocole du conseil de paix et de sécurité. Ainsi, le protocole du CPS, adopté en 2002, vise à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. Il établit des mécanismes pour la prévention des conflits, la gestion des crises et la résolution des conflits. La crise entre le Burundi et le Rwanda compromet plusieurs articles de ce protocole. Dans son article 3, alinéa a, le protocole envisage «*de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, en vue d'assurer la protection et la préservation de la vie et des biens, le bien-être des populations africaines et de leur environnement sain tels que la création de conditions propices à un développement durable* ». Cet article stipule que le CPS doit promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. Les tensions entre le Burundi et le Rwanda, qui peuvent mener à des conflits armés, vont à l'encontre de cet objectif fondamental.

L'article 4 alinéa f insiste sur « *la non-ingérence d'un État membre dans les affaires intérieures d'un autre Etat membre* ». Cet article traite de la prévention des conflits et de la gestion des crises, pour souligner que les accusations mutuelles d'ingérence et de soutien à des groupes armés sont contraires à l'esprit de cette disposition.

Au niveau de l'article 6 paragraphe 4 : « *Les Etats membres conviennent d'apporter leur entière coopération au conseil de paix, de sécurité et de faciliter toute action qui entreprendrait en vue de prévention, de la gestion et de règlement de crises et des conflits, en vertu des responsabilités qui lui sont confiées au terme du présent protocole* ». Il y a nécessité de coopération entre les États membres pour maintenir la paix et la sécurité, ce qui entrave la coopération et rendant difficile la mise en œuvre des initiatives de paix.

III.1.4. Violation des accords sous régionaux

La crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda constitue d'abord un obstacle majeur à la coopération en matière de paix et de sécurité dans la région. Elle entrave d'abord, le protocole d'accord de coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité entre l'Union Africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes de coordination des brigades régionales en Attente de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique du Nord au moins à trois niveaux :

1) **Difficultés de coordination** : Les tensions entre le Burundi et le Rwanda compliquent la mise en œuvre des mécanismes de coordination des brigades régionales. Les deux pays doivent collaborer pour des opérations de maintien de la paix, mais leurs relations tendues rendent cette collaboration difficile.

2) **Affaiblissement des initiatives de paix** : Les conflits bilatéraux peuvent mener à un manque de confiance entre les États membres, ce qui nuit à l'efficacité des initiatives de paix soutenues par l'UA. Cela peut également entraîner des retards dans la mise en œuvre des décisions prises lors des sommets régionaux.

3) **Violation des engagements régionaux :** Les articles des traités de l'UA, tels que l'Article 4 (h) du Protocole de l'UA sur la prévention, la gestion et la résolution des conflits, stipulent que *les États membres doivent s'engager à respecter la paix et la sécurité*. Et l'article III alinéa (III) dudit protocole : *« promouvoir un partenariat plus étroit entre le renforcer Parties en vue de la promotion et du maintien de la paix, de sécurité et de stabilité sur le continent, et la coordination de leurs activités*. ». La crise actuelle constitue une violation de cet engagement, car elle empêche la coopération nécessaire pour maintenir la stabilité régionale.

Et de noter également que la crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda a des répercussions significatives sur le protocole de coopération en matière de paix et de sécurité de la Communauté des États de l'Afrique de l'Est (CAE).

En ce sens qu'elle viole plusieurs articles de ces protocoles notamment :

Article 2 alinéa 2 qui stipule que « *The partner states shall cooperate in all defense affairs and collaborate with international and regional organizations to promote peace, security, and stability in community*».[64] Cet article porte sur la coopération en matière de sécurité. La coopération en matière de sécurité est essentielle pour faire face aux menaces régionales.

La crise actuelle empêche la mise en place de mécanismes de sécurité conjoints, ce qui affaiblit la capacité de la CAE à gérer les conflits dans la région.

Puisque les Etats contracteurs de ces protocoles considèrent beaucoup les dispositions pertinentes de l'acte constitutif de l'Union Africaine, de la charte des Nations Unies et la déclaration universelle des droits de l'homme tels que les principes fondamentaux, on trouve que l'article 4 alinéa f et g de l'acte constitutif de l'UA sur la non-ingérence avec ce principe fondamental qui stipule que les États membres doivent s'abstenir d'interférer dans les affaires intérieures des autres

De plus, l'article 4 alinéa a, porte sur le règlement pacifique des conflits du protocole relatif à la création du conseil de paix et de sécurité de l'UA. Cela encourage les États à résoudre leurs différends par des moyens pacifiques. Ainsi, la montée des tensions diplomatiques et le manque de dialogue entre les deux pays montrent une déviation de l'engagement de résoudre pacifiquement leurs différends. Ces tensions diplomatiques entravent aussi la mise en œuvre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la Conférence Internationale pour le Région des Grands Lacs (CIRGL) du 14 au 15decembre 2006, qui vise à promouvoir la coopération entre les États pour garantir la paix et la sécurité. Les actes hostiles entre le Burundi et le Rwanda notamment les accusations d'ingérence dans les affaires intérieures et le soutien à des groupes armés, exacerbent les tensions et compromettent les efforts de dialogue et de réconciliation. Ils vont également jusqu'à compromettre ce que les Etats sont conscients à «*la nécessité de respecter la démocratie et la bonne gouvernance ainsi que les principes fondamentaux consacrés à la charte des Nations unies et par l'acte constitutif de l'Union Africaine, notamment l'intégrité territoriale, la souveraineté nationale, la non-ingérence et la non-agression, l'interdiction pour tout Etat membre de permettre l'utilisation de son territoire comme base pour l'agression ou la subversion d'un État membre*».[65]

[64] Article 2 alinéa 1 du East African community protocol on co-operation in Defence affairs, date 28/April 2012.
[65] Préambule du pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des grands lacs du CIRGL du 14 au 15 Décembre 2006.

Ainsi, l'article 4 portant sur le champ d'application et les principes fondamentaux dans son alinéa 2 souligne que les Etats membres s'engagent à fonder leurs relations sur le respect des principes de souveraineté nationale, d'intégrité territoriale, de Non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États membres, de Non-agression, de coopération et règlement pacifique des différends. Cet article stipule également que les États doivent s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures des autres États. Les accusations réciproques d'ingérence violent ce principe fondamental.

Aussi, l'article 5 dudit protocole porte sur la Non- agression et la défense mutuelle dans région des grands lacs appelle à la non-violence et à la résolution pacifique des conflits. Les actions militaires ou les provocations entre le Rwanda et le Burundi vont à l'encontre de cet engagement. L'alinéa (b) du cet article 5 oblige à « *s'abstenir d'envoyer ou de soutenir des opposants armés ou les groupes armés ou rebelles sur le territoire d'un Etat membre ou de tolérer sur leur territoire des groupes armés ou rebelles engagés dans les conflits armés ou impliques dans les actes de violation ce ou de subversion contre le gouvernement d'un autre Etat membre* ».

L'article 7 dudit protocole sur la coopération judiciaire stipule que « *Les États membres s'engagent, conformément au protocole sur la coopération judiciaire, à coopérer en matière d'extradition, d'enquête et de poursuites judiciaires* », ce qui souligne l'importance de la coopération régionale pour la sécurité judiciaire. La méfiance croissante et le manque de dialogue entre le Burundi et le Rwanda nuisent à cette coopération.

En outre l'objectif de la Communauté Économique des Pays de la Région des Grands Lacs (CEPGL) tel que présenté dans l'article 2 de la Convention créant la CEPGL pour garantir la sécurité de ses Etats-membres et de promouvoir les échanges économiques, culturels et touristiques entre eux est mis en doute, et le non-respect de cet objectif entrave la coopération régionale et viole les principes de solidarité. Cela constitue aussi un obstacle à la libre circulation avec les objectifs clairs d'« Assurer *d'abord et avant tout la sécurité des États membres et de leurs populations de façon qu'aucun élément extérieur ne vienne troubler l'ordre et la tranquillité à leurs frontières respectives; Promouvoir et intensifier les échanges commerciaux et la libre circulation des personnes et des biens; Concevoir, définir et favoriser la création et le développement d'activités d'intérêts communs; Coopérer d'une façon étroite dans les domaines social et économique, commercial, scientifique et touristique plus*

spécialement en matière juridique, douanière, sanitaire, énergétique, de transport et de télécommunications ».

III.2. Violation des accords économiques régionaux

III.2.1. Le non-respect des accords de la Communauté Est Africaine (CEA)

Cette crise diplomatique entrave la mise en œuvre de plusieurs clauses clés de l'accord de la CEA, notamment :

- **Intégration régionale** : L'accord vise à promouvoir la coopération entre les États membres pour assurer une intégration économique régionale, l'harmonisation des politiques économiques et la création d'un marché commun. Les tensions entre le Burundi et le Rwanda compromettent cette coopération, rendant difficile la mise en œuvre des processus d'intégration régionale efficaces.
- **Libre circulation des biens, des marchandises et des personnes** : Les tensions diplomatiques entraînent des restrictions sur la libre circulation par la fermeture des frontières et la fermeture unilatérale de frontières terrestres au côté Burundais, ce qui va à l'encontre des objectifs de l'intégration économique de la CEA. Les frontières fermées ou contrôlées de manière plus stricte, affectent le commerce et les échanges.
- **Répercussions significatives sur le fonctionnement du marché commun de l'EAC.** Les tensions entre ces deux pays que se manifestent par la fermeture des frontières ont conduit à des restrictions sur le commerce et la libre circulation des personnes et des biens, qui sont des principes fondamentaux du protocole du marché commun.

III.2.2 Impact sur le protocole du marché commun

La stabilité politique et diplomatique est essentielle pour assurer la mise en œuvre efficace des accords régionaux. Cependant, les tensions et crises diplomatiques peuvent avoir des répercussions directes sur les engagements pris dans le cadre du marché commun. Voici comment la crise entre le Burundi et le Rwanda a impacté ces dispositions.

1) **Entrave à la libre circulation** : La crise a entraîné des fermetures de frontières et des restrictions sur les mouvements transfrontaliers. Cela viole l'article 7 du protocole, qui stipule que les États membres doivent garantir la libre circulation des personnes et des biens.

2) **Obstacles au commerce** : Les tensions ont également conduit à des mesures protectionnistes et à des barrières commerciales, ce qui va à l'encontre de l'article 13, qui appelle à l'élimination des obstacles au commerce entre les États membres. Ces mesures nuisent à l'intégration économique et à la coopération régionale.

3) **Coopération économique** : L'article 5 du protocole souligne l'importance de la coopération économique entre les États membres. La crise diplomatique a entravé les initiatives de collaboration, notamment dans des domaines tels que l'agriculture et l'industrie, qui sont essentiels pour le développement économique régional.

III.2.3. Perturbations des relations commerciales bilatérales

À partir de 2015, les échanges commerciaux entre les deux pays ont été ralentis en raison des accusations réciproques qui ont entraîné la fermeture des frontières entre les deux pays. Cette situation a conduit à une dégradation de la coopération économique et à une interruption des échanges économiques de 2015 jusqu'en octobre 2022. Selon Floribert MANIRAKIZA, le climat entre les deux pays s'est détérioré et des mesures strictes ont été prises pour éviter la vente de produits à l'ennemi pour le côté du Burundi.[66] Les évêques catholiques du Burundi et du Rwanda vont jusqu'à loin pour souligner que la fermeture de la frontière entrave non seulement la croissance économique mais aussi la cohésion sociale et les échanges culturels.

III.3. Impact sur les projets régionaux de développement

Selon le paragraphe 2 de l'article 5 de l'acte la communauté de l'Afrique de l'Est , l'organisation a comme objectif que «..., les États membres s'engagent à établir entre eux et, conformément aux dispositions du traité, une Union douanière, un Marché commun, plus tard une union monétaire et, à la fin, une fédération politique afin de renforcer et de réglementer les relations industrielles, commerciales, culturelles, socio-politiques des États membres de même que leurs rapports dans le secteur de l'infrastructure et dans d'autres domaines afin de promouvoir un développement accéléré, harmonieux et équilibré et une expansion durable des activités économiques dont les bénéfices seront partagés équitablement entre eux».

Enfin comme on dit qu'il n'y a pas de paix sans pain et de même il n'y a pas de pain sans paix, les mécanismes de paix avaient beaucoup connu des entraves de cette crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda.

[66] Floribert MANIRAKIZA, op.cit. p.130.

III.3.1. Réduction du secteur privé et des investisseurs

Lorsque les relations commerciales entre le Burundi et le Rwanda sont en bon terme, le Rwanda constitue un meilleur marché d'écoulement des produits agricoles pour les arboriculteurs burundais. Les arboriculteurs burundais affirment qu'avec la fermeture des frontières entre le Burundi et le Rwanda leurs produits avait manqué un marché d'écoulement et qu'ils vivaient dans l'impasse.[67] Du côté rwandais, les entreprises de transformation de jus (les limonades) à partir des fruits tombe en faillite du côté de manque des produits premier car elles s'approvisionnent au Burundi.

A cela s'ajoute le chômage des commerçants transfrontaliers qui se sont trouvés confinés avec la fermeture des frontières et la fermeture unilatérale des frontières terrestres pour côté du Burundi. Les universités privées et les écoles ont des candidats de provenance de deux côtés et Jérémy Revillion affirme qu'avec la libre circulation des biens, des marchés et des personnes, les deux pays échangent les élèves et étudiants.[68]

La fermeture des frontières avait bloqué des investisseurs Rwandais à venir investir au Burundi de peur qu'il se sente de l'insécurité et de même pour les investisseurs Burundais.[69] Cette crise freine les investissements du fait que les investisseurs voient que le marché est restreint car avec la libre circulation des biens, des marchandises et des personnes que prônent les organisations régionales que ces deux pays font partie, les investisseurs trouvent une opportunité dedans d'accéder à un large marché régional. Cependant, la fermeture des frontières entrave cet avantage.

[67] www.trtfrancais-com.cdn.ampproject.org le commerce à l'épreuve de la fermeture des frontières de Burundi publié le 30/avril/2024 consulté le 06/04/2025 à 9:56.

[68] Jérémy Revillion, « La politique étrangère burundaise : intégration régionale et maintien de la paix », Nairobi, IFRA, 2014.

[69] Ici, l'ancien ministre Rwandais du commerce François KANIMBA avait dit que le Burundi avait expulsé des citoyens Rwandais et qu'au début de la crise de nombreux Rwandais était accusés d'être des infiltrés et ont été arrêtés et détenus par la documentation burundaise. Cité dans l'article de la voix d'Afrique intitulé « A la frontière entre Rwanda et Burundi, commerce et transport au point mort » publié sur www.voafrique.com.cdn.ampproject.org le 31Août 2016.

Conclusion du troisième chapitre

En définitive, l'analyse de la crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda met en évidence une dégradation profonde des relations bilatérales, caractérisée par des accusations réciproques, des déclarations politiques provocatrices et des mesures unilatérales telles que la fermeture des frontières.

Ces tensions ont non seulement fragilisé la coopération entre les deux États, mais ont également conduit à de multiples violations des textes réglementaires régionaux et internationaux auxquels ils ont librement souscrit. Qu'il s'agisse des accords bilatéraux, des principes de l'Union africaine, des engagements au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est ou encore des mécanismes de la région des Grands Lacs, il apparaît clairement que les comportements observés vont à l'encontre des normes de non-ingérence, de règlement pacifique des différends et de coopération régionale. Par ailleurs, cette crise a eu des répercussions significatives sur les plans économique et social, notamment à travers la perturbation des échanges commerciaux, le ralentissement des projets de développement et la fragilisation du secteur privé.

Ainsi, ce chapitre démontre que la persistance de ces tensions compromet non seulement la stabilité bilatérale, mais également les efforts d'intégration régionale, rendant d'autant plus nécessaire le recours à des mécanismes efficaces de diplomatie préventive et de médiation régionale.

CHAPITRE IV : DIPLOMATIE PREVENTIVE ET ROLE DE DE LA MEDIATION REGIONALE DANS LA GESTION DES TENSION DIPLOMATIQUES ENTRE LE BURUNDI ET LE RWANDA

IV.1. De la notion de diplomatie préventive : essaie de conceptualisation

La diplomatie préventive est un concept qui a été largement étudié dans les relations internationales, notamment dans le contexte de la gestion des crises et des conflits. Il est donc essentiel de clarifier les contours de cette notion pour mieux comprendre son apport dans la détérioration des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda. Elle est définie comme « l'ensemble des mesures diplomatiques prises pour gérer et résoudre une crise internationale ».[70]Il s'agit également d'une stratégie qui consiste à éviter que la crise ne conduise à une catastrophe.[71]

Pour le politologue américain Leslie LIPSON, la diplomatie préventive consiste à parvenir à une solution acceptable pour deux parties sans recourir à la force.[72] Pour Sophie Martin DUBOIS, la diplomatie préventive joue le rôle essentiel dans le maintien des relations diplomatiques entre les nations dans un monde plus en plus complexes.[73] La même auteure ajoute que la diplomatie préventive permet de gérer les tensions, favorise le dialogue et préserve les canaux de communication, maintenant ainsi les relations diplomatiques essentielles.

Ce genre de diplomatie préventive implique une approche proactive et réactive pour gérer les crises et prévenir leur escalade. Il nécessite une bonne compréhension de la situation, une analyse des intérêts en jeu et une capacité à prendre des décisions rapides et efficaces.[74] La diplomatie préventive peut prendre différentes formes, notamment la négociation, la médiation, la coercition et la communication. Cependant, la diplomatie de crise n'est pas sans défis. Les crises sont souvent caractérisées par une forte incertitude et une grande complexité, ce qui rend difficile la prise de décision.[75]

[70] George, A., *Forceful persuasion: Coercive diplomacy as an alternative to war,* Washington DC, Institute for National Strategic Studies, 1991.
[71] ADA MOUSSA, « La contribution à l'analyse des crises diplomatiques et de la diplomatie de crises entre les Etats, ONEP, 2023.
[72] Leslie Lipson, « The Ethical Crises of Civilization : Moral Meltdow or Advance? » Newbury Park, Sage, 1993. Cité par Raoul Delcorde, « Diplomatie d'hier à demain », Bruxelles, Ed.Mardaga, 2021.
[73] Sophie Martin Dubois, « Diplomatie de Crise : Stratégies pour maintenir les relations diplomatiques », 2024.
[74] Hermann, C. F, *International crises: Insights from behavioral research*, New-York, Free Press, 1972.
[75] Janis, I. L., *Victims of groupthink,* Boston, Houghton Mifflin, 1972.

De plus, les acteurs impliqués dans les crises ont souvent des intérêts contradictoires, ce qui peut rendre difficile la recherche d'une solution mutuellement acceptable.[76]

Dans le contexte des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda, la mise en application de la diplomatie préventive pourra jouer un rôle de gérer les tensions pour prévenir l'escalade des conflits. Cependant, il est essentiel de prendre en compte les spécificités de la région et les intérêts en jeu pour élaborer une stratégie de diplomatie de crise efficace.

IV.2. Du concept à l'outil de gestion des conflits

La diplomatie préventive, c'est aussi l'ensemble des actions diplomatiques menées dans un contexte de tension extrême, visant à désamorcer un conflit, prévenir une escalade ou restaurer le dialogue entre les parties prenantes. Elle se distingue par son caractère réactif, urgent et stratégique, s'appliquant souvent dans les situations où les mécanismes diplomatiques classiques sont inefficaces ou inopérants.

À la croisée du réalisme et du constructivisme, la diplomatie préventive et les dynamiques normatives pour préserver ou rétablir la paix. Elle constitue un instrument essentiel dans la gestion des conflits internationaux ou inter-étatiques, notamment lorsqu'un affrontement armé semble imminent ou qu'une crise diplomatique menace la stabilité régionale. Selon Charles F. HERMANN, une crise internationale est une situation où les décideurs perçoivent une menace aiguë pour les intérêts fondamentaux de l'État, sous forte contrainte temporelle, avec un risque significatif de guerre.[77]Dès lors, la diplomatie préventive devient le levier principal pour influencer l'issue de cette situation sans recourir à la force. Elle peut prendre la forme de négociations bilatérales, de médiations multilatérales, de pressions symboliques ou économiques, voire de menaces dissuasives.

Michael BRECHER quant à lui, dans son analyse des crises internationales, souligne que les réponses diplomatiques réussies en situation de crise impliquent une bonne coordination interne, un leadership crédible, et l'usage mesuré de la coercition pour obtenir des concessions sans déclencher l'hostilité.[78] La diplomatie préventive repose donc autant sur l'anticipation que sur la capacité de communication stratégique.

[76] Schelling, T. C., *The strategy of conflict*, Cambridge, Harvard University Press, 1960.
[77] Hermann, Charles F., *International Crises: Insights from Behavioral Research*, New York, Free Press, 1972.
[78] Brecher, Michael, *Crises in World Politics: Theory and Reality*, Oxford, Pergamon Press, 1993.

Dans le cadre africain, où les tensions régionales sont souvent alimentées par des dynamiques transfrontalières, ethniques ou géopolitiques, la diplomatie préventive est souvent mobilisée par les organisations régionales (UA, CIRGL, EAC), qui cherchent à préserver la souveraineté étatique tout en évitant l'embrasement régional. Cependant, les défis restent nombreux, entre autres le manque de capacités institutionnelles, l'influence extérieure, ou encore l'absence de volonté politique des parties concernées. Ainsi, loin d'être une simple réaction diplomatique, la diplomatie préventive représente aujourd'hui un instrument stratégique intégré de la gouvernance mondiale, de plus en plus codifié et pratiqué dans un cadre multilatéral.

IV.3. Diplomatie préventive dans le conflit Burundo- Rwanda : enjeux, limites et résultats

Au regard des théories contemporaines de la diplomatie préventive, les relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda incarne un cas d'étude particulièrement pertinent. Les tensions périodiques accusations de soutien à des groupes armés, les fermetures de frontières ainsi que les rappels d'ambassadeurs peuvent être analysés à travers le prisme de la « diplomatie préventive » qui doit être mobilisée en situation de rupture ou de forte tension, visant à éviter l'escalade tout en gérant les intérêts concurrents.

Au regard des théories contemporaines de la diplomatie préventive, la détérioration des relations diplomatiques entre Burundi et le Rwanda constitue un cas d'étude particulièrement pertinent, tant par la complexité de ses dynamiques que par ses enjeux régionaux et internationaux. Selon la définition adoptée par l'Organisation des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux, La diplomatie préventive désigne l'ensemble des actions diplomatiques menées en amont d'un conflit potentiel ou en situation de tension pour éviter l'escalade vers un conflit armé ouvert. Dans le contexte Burundi-Rwanda, ce genre de diplomatie doit être envisagé pour qu'il y ait des initiatives régionales visant à désamorcer les crises récurrentes, telles que les accusations mutuelles de soutien à des groupes armés, les fermetures de frontières, les rappels d'ambassadeurs ou encore les médiations diplomatiques ponctuelles. C'est logique de gestion des tensions à un stade critique où la rupture potentielle pourrait entraîner une escalade violente susceptible de déstabiliser non seulement ces deux pays, mais aussi la région des Grands Lacs, déjà fragilisée par des conflits prolongés.

Les tensions périodiques entre le Burundi et le Rwanda s'inscrivent dans une logique de rivalité géopolitique, de différends historiques et de enjeux liés à la sécurité, à l'identité nationale et à la gestion des groupes armés.

La diplomatie préventive, dans ce contexte, cherche à agir comme un « pare-feu » diplomatique : en engageant rapidement des négociations, en utilisant des médiateurs régionaux ou internationaux, elle tente de contenir la crise avant qu'elle ne dégénère en violence ouverte.

Cependant, cette approche présente aussi ses limites. La diplomatie préventive dans le cas Burundi-Rwanda doit faire face à plusieurs défis, entre autres la méfiance profonde entre les deux États, parfois alimentée par des accusations mutuelles de soutien à des factions rebelles ou paramilitaires, la difficulté à obtenir une coopération sincère, et le contexte régional marqué par la compétition d'intérêts géopolitiques. De plus, l'efficacité de ces démarches est souvent entravée par la faiblesse des mécanismes institutionnels, la réticence des acteurs locaux ou encore la volatilité des enjeux sécuritaires.

Malgré ces limites, il faut faire en sorte que la diplomatie préventive envisagée pour contribuer à éviter les affrontements ou une escalade incontrôlable entre le Burundi et le Rwanda.

En somme, pour le cas Burundi-Rwanda, il est question de montrer la pertinence de la diplomatie préventive dans la prévention des conflits latents entre les deux pays. Si ses résultats ne sont pas toujours immédiats ou définitifs, cette approche demeure un outil essentiel pour maintenir la stabilité, dans un cadre multilatéral solide et d'une volonté sincère de paix de la part des acteurs concernés.

IV.3.1. La diplomatie préventive comme mécanisme de prévention de l'escalade

Selon Robert TRAGER, la diplomatie (et plus largement la diplomatie préventive) peut jouer un rôle clé dans la **« *coercive signaling* »** c'est-à-dire l'envoi de signaux diplomatiques suffisamment crédibles pour dissuader l'adversaire d'engager une montée en violence. La crédibilité de ces signaux repose sur la cohérence, la rapidité et la visibilité des actions diplomatiques, qui doivent envoyer un message clair sur la volonté des acteurs de prévenir la violence et de maintenir la stabilité (Trager, 2004).[79]

[79] Trager, Robert. *The Logic of Political Survival*. Cambridge: Cambridge University Press.2004

L'application sur le cas du Burundi–Rwanda se traduit par les déclarations officielles, les rappels diplomatiques, ou les appels à la médiation régionale, autant de gestes symboliques mais potentiellement dissuasifs en signalant la volonté des acteurs de contenir la crise, voire d'éviter une escalade vers un conflit armé.

C'est notamment les déclarations officielles, les rappels d'ambassadeurs, les appels à la médiation régionale ou internationale, et la mobilisation d'organisations régionales telles que la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC). Ces instruments peuvent temporairement contenir la crise, sans qu'un conflit armé ouvert n'éclate.

Leur efficacité repose sur leur crédibilité et leur capacité à être perçus comme suffisamment sérieux et cohérents pour influencer le comportement de l'adversaire. Selon le politologue William Zartman (2005), ces signaux doivent être envoyés rapidement, de manière crédible, et accompagnés d'un engagement clair pour maximiser leur effet dissuasif. [80] La diplomatie préventive agit ainsi comme un « pare-feu » diplomatique, permettant de contenir la crise dans une phase critique, sans pour autant nécessiter une intervention militaire ou une escalade violente. Cependant, cette stratégie présente aussi ses limites. La crédibilité des signaux dépend largement de la confiance mutuelle entre les parties et de la crédibilité des acteurs qui les envoient[81] (Jentleson, 2000). Dans le contexte Burundi-Rwanda, la méfiance profonde, alimentée par des accusations réciproques de soutien à des groupes armés ou des ingérences, complique la perception de crédibilité de ces gestes symboliques. De plus, l'effet dissuasif peut être temporaire, surtout si les parties ne voient pas d'engagements concrets ou si elles perçoivent ces signaux comme une simple tactique de gestion de crise sans volonté réelle de résolution.

Des études empiriques, telles que celles de Michael Lund (2002), soulignent que la diplomatie préventive, pour être efficace, doit être accompagnée d'un cadre institutionnel solide, d'un engagement sincère des parties et d'un appui multilatéral. Lorsqu'elle est bien orchestrée, elle peut retarder ou empêcher une escalade, en donnant le temps aux médiateurs et aux acteurs régionaux de négocier une solution durable. Cela nous pousse à l'intéresser de l'efficacité de la Communauté est africaine pour envisager ce genre de diplomatie pour alléger les tensions diplomatiques persistante entre le Rwanda et le Burundi.

[80] William Zartman. *Peacemaking in International Conflict: Methods & Techniques*. Routledge, Londres.2005
[81] Jentleson, Bruce. *The Peacemaking Strategies of U.S. Foreign Policy: Diplomacy, Force, and Opinion*. New York: Columbia University Press.2000

En résumé, la diplomatie préventive, par le biais de signaux crédibles et dissuasifs, constitue un mécanisme crucial pour éviter l'éclatement de conflits violents. Dans le cas Burundi-Rwanda, ces gestes symboliques pourront permettre, de temporiser la crise et de préserver une certaine stabilité régionale, même si leur efficacité à long terme reste fragile face à la méfiance et aux enjeux profonds qui sous-tendent cette relation conflictuelle.

IV.3.2. L'importance de tiers médiateurs et des organisations régionales

La théorie du *« state collapse »* et de la restauration de l'autorité nationale telle qu'élaborée par I. William Zartman insiste sur le rôle des tiers (organisations régionales, États voisins, institutions internationales) pour stabiliser une situation de crise. Dans le contexte spécifique du conflit Burundi–Rwanda, ces principes doivent trouver une application concrète. Des entités telles de l'Est EAC, la CIRGL, ou encore des acteurs internationaux comme l'Union européenne ou l'ONU peuvent jouer un rôle de médiateurs pour offrir des plateformes de dialogue où les parties peuvent exprimer leurs préoccupations, négocier des compromis, et élaborer des stratégies communes pour prévenir l'escalade.

Ces acteurs tiers jouent un rôle double : ils apportent une légitimité extérieure aux processus de paix, tout en exerçant une pression diplomatique pour respecter les engagements. L'intervention des acteurs tiers peut contribuer également à équilibrer les intérêts locaux et régionaux, en évitant que la crise ne dégénère en conflit régional ou en effondrement étatique total. Cependant, l'efficacité de des médiations dépend de plusieurs facteurs comme la crédibilité des médiateurs, leur impartialité, leur capacité à maintenir un dialogue constructif, ainsi que la volonté sincère des parties en conflit d'accepter ces processus. Lorsqu'ils sont bien gérés, ces mécanismes peuvent non seulement contenir la crise, mais aussi poser les bases d'une paix durable.

En somme, dans le contexte Burundi–Rwanda, la mobilisation des tiers médiateurs et des organisations régionales apparaît comme un élément essentiel pour prévenir la déstabilisation, soutenir la restauration de l'autorité de l'État, et favoriser une résolution pacifique du conflit.

IV.3.3. Vers une diplomatie préventive institutionnalisée et multilatérale

À partir des enseignements de ces théoriciens précédemment cités, on peut formuler une autre hypothèse selon laquelle, la diplomatie préventive entre le Burundi et le Rwanda ne gagnerait en efficacité que si elle s'appuie sur des institutions régionales solides, une mécanique de médiation permanente, et des mécanismes de prévention (dialogue politique, coopération économique, surveillance conjointe, intégration régionale). Le Rwanda et Burundi ont souvent utilisé les médias pour accuser mutuellement l'autre de soutenir des groupes rebelles (ex : RED-Tabara, FLN, etc.), ce qui empêche un climat de confiance nécessaire à une résolution diplomatique.

Dans le contexte du Burundi et du Rwanda, cette approche suppose un renforcement systématique de plusieurs piliers fondamentaux :

1) **Renforcement des institutions régionales :** Il est crucial que les organisations régionales, telles que la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), jouent un rôle central dans la prévention des conflits. Cela implique la création ou le renforcement d'organes dédiés à la médiation et à la négociation, dotés de mandats clairs et de ressources suffisantes. La mise en place de mécanismes réguliers de dialogue politique, permettant un échange permanent entre les dirigeants et les acteurs clés. La capacité de ces institutions à intervenir rapidement en cas de tensions, en proposant des solutions concertées et équilibrées.
2) **Mise en place d'une mécanique de médiation permanente :** Une médiation institutionnalisée, indépendante et continue, est essentielle pour désamorcer les crises naissantes. Cela peut se concrétiser par la nomination de médiateurs régionaux ou internationaux, disponibles en permanence pour faciliter le dialogue. La formation de panels de médiateurs issus d'institutions régionales, pour intervenir rapidement dès que des signes de conflit apparaissent. L'intégration d'un dispositif de médiation dans le cadre de l'EAC, avec des protocoles clairs pour l'engagement et la gestion des différends.
3) **Développement de mécanismes de prévention intégrés :** Pour prévenir efficacement les tensions, il faut combiner plusieurs leviers :

- **Dialogue politique** : instaurer un dialogue régulier, transparent et sincère entre le Burundi et le Rwanda, pour traiter en amont les différends potentiels.

- Coopération économique : encourager des projets communs, renforcer la dépendance économique mutuelle, et réduire ainsi les motivations à la confrontation.
- **Surveillance conjointe** : déployer des missions de monitoring dans les zones sensibles, pour prévenir tout dérapage ou action unilatérale.
- **Intégration régionale** : promouvoir l'intégration économique, sociale et sécuritaire dans la région, afin de créer un environnement propice à la stabilité durable.

4) Limiter l'usage des médias comme outil de confrontation

Un obstacle majeur à la confiance est l'usage excessif des médias pour s'accuser mutuellement. La propagation de discours accusateurs, véhiculés par des médias officiels ou semi-officiels, entretient la méfiance et empêche l'ouverture de négociations constructives. Pour inverser cette tendance, il faut :

- Encourager la responsabilité médiatique, avec des codes de conduite respectant la déontologie ;
- Promouvoir des canaux officiels et sécurisés pour la communication entre les parties ; et
- Favoriser la transparence et la vérification des informations pour réduire la propagation de fausses accusations.

En résumé, pour que la diplomatie préventive entre le Burundi et le Rwanda soit efficace, elle doit s'appuyer sur une architecture institutionnelle régionale robuste, accompagnée d'un mécanisme de médiation permanent et de dispositifs de prévention multiformes. Se détacher des stratégies de communication conflictuelles et instaurer une culture de dialogue sincère sont aussi indispensable. Ces mesures permettraient de bâtir un climat de confiance durable, essentiel à la stabilité et à la paix dans la région des Grands Lacs.

IV.4. Le rôle de la médiation multilatérale dans la prévention de la crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda

La médiation multilatérale constitue aujourd'hui l'un des mécanismes les plus efficaces de prévention et de résolution des crises diplomatiques, particulièrement dans les contextes régionaux fragiles. Dans le cas des tensions récurrentes entre le Burundi et le Rwanda, cette médiation tire sa légitimité et ses fondements juridiques des instruments constitutifs des principales organisations régionales auxquelles les deux États appartiennent, notamment la

Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), l'Union africaine (UA) et la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL).

La médiation multilatérale est aujourd'hui reconnue comme l'un des mécanismes les plus efficaces pour prévenir et résoudre les crises diplomatiques, notamment dans les régions caractérisées par une fragilité institutionnelle et des tensions récurrentes. Son efficacité repose sur la légitimité conférée par les instruments juridiques et politiques des organisations régionales, ainsi que sur la capacité à mobiliser des acteurs crédibles et impartiaux pour faciliter le dialogue entre les parties en conflit.

Dans le contexte actuel des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda, cette médiation tire sa légitimité des mandats et des cadres institutionnels des principales organisations régionales auxquelles ces deux États appartiennent. L'EAC, en tant qu'organisation régionale créée pour renforcer la coopération entre ses membres, dispose d'un cadre juridique et institutionnel lui permettant d'intervenir dans des situations de crise, notamment par des mécanismes de médiation, de facilitation des négociations, ou de déploiement de missions de maintien de la paix. La Charte de l'EAC prévoit explicitement la résolution pacifique des différends et la prévention des conflits, renforçant ainsi la légitimité de ses interventions.

De même, l'Union africaine (UA), en tant que principale organisation continentale, dispose d'un cadre politique et juridique pour gérer les crises. La Charte de l'Union africaine, notamment à travers le Mécanisme Africain d'Expertise en matière de Médiation, de Conciliation et d'Arbitrage, permet à l'UA d'engager des démarches diplomatiques pour désamorcer les crises avant qu'elles ne dégénèrent en conflits armés. La mission de l'UA en République démocratique du Congo ou en Somalie constitue des exemples concrets de ce rôle.

La CIRGL, créée pour promouvoir la stabilité et la coopération dans cette zone vulnérable, agit comme un cadre multilatéral spécifique pour traiter les différends régionaux, y compris ceux entre le Burundi et le Rwanda. Elle organise régulièrement des sommets, des réunions de haut niveau et des mécanismes de suivi pour encourager le dialogue et la résolution pacifique des différends, tout en bénéficiant du soutien des partenaires internationaux. Son implication dans la gestion de la crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda pourrait changer la donne, sachant que ces cadres institutionnels peuvent offrir plusieurs avantages pour la prévention de crises diplomatiques. Ils permettent une médiation officielle et reconnue,

renforcent la crédibilité des démarches diplomatiques, et offrent des espaces institutionnels où les parties peuvent négocier en toute sécurité. Par ailleurs, leur légitimité internationale facilite la mobilisation des acteurs internationaux, tels que l'ONU ou les bailleurs de fonds, pour soutenir ces processus.

La médiation multilatérale dans ce contexte ne se limite pas à la simple facilitation des négociations. Elle inclut aussi la mise en place de « mécanismes de prévention », comme la surveillance, la médiation préventive, ou la diplomatie de crise, qui visent à désamorcer les tensions avant leur escalade. Elle s'appuie également sur la crédibilité et la légitimité des acteurs impliqués, ainsi que sur leur capacité à faire respecter les accords.

Cependant, la réussite de cette médiation dépend aussi de la volonté politique des parties, de la crédibilité des médiateurs, et de la coordination efficace entre les différentes organisations. Lorsqu'elle est bien orchestrée, la médiation multilatérale peut contribuer à instaurer un climat de confiance, à renforcer la coopération régionale, et à prévenir l'éclatement d'une crise diplomatique majeure, comme cela a été le cas dans plusieurs autres régions du continent africain.

En résumé, la médiation multilatérale, en s'appuyant sur des cadres institutionnels solides et légitimes, joue un rôle crucial dans la prévention de la crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda. Elle constitue un pilier stratégique pour maintenir la stabilité régionale et favoriser une résolution pacifique des différends.

IV.4.1. Le rôle de l'EAC dans la gestion de la crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda: opportunités et contraintes

En tant que communauté régionale à vocation d'intégration profonde, l'EAC dont le Burundi et le Rwanda sont membres depuis respectivement 2007 et 2009, possède un mandat élargi qui va bien au-delà de l'intégration économique. Son traité constitutif de 1999, notamment aux articles 123 à 125, prévoit expressément la promotion de la paix, la sécurité et la stabilité régionales comme condition préalable au développement socio-économique.

IV.4.1.1. Cadre juridique et instruments disponibles

Au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), le Traité instituant la Communauté (1999) consacre, en son article 124, la coopération en matière de paix et de sécurité, incluant la prévention, la gestion et la résolution des conflits entre États membres. L'EAC dispose ainsi d'un cadre pour engager des démarches de médiation ou désigner un facilitateur chargé

de promouvoir le dialogue entre les parties en conflit, comme elle l'a fait lors de la crise politique au Burundi en 2015.

Selon le Traité de l'EAC (1999), modifié en 2007, l'organisation est habilitée à intervenir dans les différends entre États membres à travers des mécanismes de prévention des conflits, de diplomatie préventive et de règlement pacifique des différends. L'article 124(3)(c) établit que les États membres s'engagent à résoudre leurs différends par des moyens pacifiques, et à recourir, si nécessaire, à la médiation régionale. L'EAC peut donc légalement s'impliquer dans une crise bilatérale comme celle entre le Burundi et le Rwanda.

IV.4.1.2. Étude de faisabilité d'implication de l'EAC

1 Opportunités :

- ✓ Institutionnalisation de la diplomatie régionale : L'EAC dispose d'un Conseil des ministres, d'un Secrétariat, et d'un Forum de médiation régionale, qui ont été utilisés dans la gestion de crises passées, notamment au Soudan du Sud.[82]
- ✓ Proximité politique et historique : Les élites politiques du Burundi et du Rwanda partagent une trajectoire politique post-conflit similaire, facilitant la compréhension mutuelle dans un cadre régional

2 Contraintes :

- ✓ Polarisation politique interne : Les tensions historiques entre les régimes de Kigali et de Gitega affaiblissent la confiance mutuelle, rendant difficile une médiation directe sans acteur tiers.
- ✓ Manque de neutralité perçue : L'EAC est parfois perçue comme dominée par certains États (notamment le Rwanda, l'Ouganda ou le Kenya), ce qui limite son efficacité comme médiateur entre deux membres en conflit.[83]
- ✓ Inertie institutionnelle : L'absence de réaction officielle ou d'initiative face aux tensions actuelles démontre un déficit d'activation de ses instruments de diplomatie régionale[84].

[82] East African Community, *Treaty for the Establishment of the East African Community*, Arusha, EAC Secretariat, 1999 (mod. 2007), art. 123 à 125.

[83] MUSHEMEZA, E., «Regionalism and Conflict Resolution in the East African Community», Journal of African Integration, Vol. 6, No. 2, 2015, pp. 45-62.

[84] MWESIGWA, D., «The East African Community and Regional Peacebuilding: Missed Opportunities? », Friedrich Ebert Stiftung Report, Kampala, 2020, p. 12.

3 Suggestions stratégiques :

- ✓ L'EAC devrait réactiver son Mécanisme de prévention et de résolution des conflits prévu dans le Protocole sur la paix et la sécurité de 2013.
- ✓ Un recours à la médiation indirecte, via un ancien chef d'État de la région ou une figure neutre désignée par le Secrétaire général, peut restaurer la communication entre les deux pays.
- ✓ Un sommet présidentiel extraordinaire pourrait être convoqué sous l'égide du Conseil des chefs d'État de l'EAC, comme prévu à l'article 11 du traité.

IV.4.2. Le rôle de l'Union africaine dans la prévention et la gestion des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda

L'Union africaine (UA), en tant qu'organisation continentale, joue un rôle essentiel dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. Elle dispose, à travers son Acte constitutif, d'un mandat explicite pour intervenir dans les conflits entre États membres, notamment par la prévention diplomatique, la médiation et l'arbitrage pacifique des différends.

L'article 4 de l'Acte constitutif de l'UA énonce les principes fondateurs de l'organisation, notamment le respect des frontières héritées de la colonisation (4b), le rejet de l'usage de la force entre États membres (4e), et le droit de l'Union d'intervenir dans un État membre en cas de menace grave à la paix (4h).[85]

Concernant les tensions persistantes entre le Burundi et le Rwanda depuis 2015, l'UA dispose d'instruments pertinents comme le Conseil de paix et de sécurité (CPS), qui peut convoquer des réunions d'urgence, mandater des missions exploratoires ou désigner un envoyé spécial pour la crise ; le Panel des sages, organe consultatif de médiation ainsi que le Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité, qui soutient les dialogues bilatéraux et régionaux.

A la demande des parties ou via ses propres mécanismes de prévention, l'UA peut jouer un rôle de facilitateur neutre, toutefois, des limites de volonté politique, de financement, et parfois de pression diplomatique des États puissants entravent souvent une réponse rapide et efficace[86].

[85] Union Africaine, Acte constitutif de l'Union africaine, Lome, art.4.

[86] Assogbavi, D., «The African Union and the Challenge of Implementation: From Policy to Practice», Friedrich Ebert Stiftung, Addis-Abeba, 2015.

Ainsi, la médiation multilatérale menée sous l'égide de l'UA, en collaboration avec la CIRGL et l'EAC, serait stratégiquement pertinente pour désamorcer les conflits entre le Burundi et le Rwanda et restaurer la confiance mutuelle et promouvoir une coopération bilatérale durable.

IV.4.3. Rôle de la CIRGL dans la gestion des crises régionales

L'implication de la CIRGL, en tant qu'une organisation intergouvernementale créée pour prévenir, gérer et résoudre les conflits dans la région des Grands Lacs africains et qui 12 États membres, dont le Burundi et le Rwanda, tous liés par des défis communs de sécurité, de gouvernance et de développement peut fournir des résultats escomptés en termes de prévention des conflits entre le Burundi et le Rwanda.

L'organisation est dotée du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs (2006), qui interdit expressément le soutien aux groupes armés hostiles à un État membre. Elle offre un cadre adapté aux accusations récurrentes de soutien à des mouvements rebelles entre Kigali et Gitega. Elle dispose de mécanismes d'alerte, de concertation et d'intervention diplomatique pouvant faciliter la désescalade.[87]

IV.4.3.1. Fondement juridique

La CIRGL repose sur le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, signé à Nairobi en décembre 2006 et entré en vigueur en 2008.

Ce pacte engage les États membres à respecter la souveraineté des autres, à résoudre pacifiquement les différends, et à coopérer dans la lutte contre les menaces transfrontalières.[88]

IV.4.3.2. Mécanismes pertinents

- Mécanisme régional de suivi et de diplomatie préventive, dirigé par le Secrétariat exécutif basé à Bujumbura.[89]
- Commissions nationales dans chaque pays pour coordonner la mise en œuvre du Pacte.
- Groupes thématiques sur les droits humains, la paix et la sécurité, les ressources naturelles, etc.

[87] Mangu, A. M., «The Role of Regional Organisations in Promoting Peace: The Case of CIRGL», African Journal of Political Science, Vol. 7, No. 2, 2015.

[88] CIRGL, *Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs*, Nairobi, CIRGL, 2006.

[89] CIRGL, Stratégie Plan 2020-2025, Bujumbura, Secrétariat exécutif, 2020.

IV.4.3.3. Contribution potentielle dans la crise Burundi–Rwanda

- Facilitation du dialogue politique : La CIRGL peut offrir une plateforme neutre pour rétablir la communication officielle entre les deux États.
- Observation et rapports impartiaux : Elle peut envoyer des missions de bons offices ou des envoyés spéciaux pour apaiser les tensions.[90]
- Lien avec l'Union Africaine et les Nations Unies, pour renforcer les efforts multilatéraux de médiation.

IV.4.4. Le rôle potentiel de la CEEAC dans la résolution de la crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda : une étude de faisabilité

La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), bien que centrée sur l'intégration économique, dispose également d'un mandat clair en matière de paix et de sécurité, conformément à son Acte constitutif révisé de 2020. Dans le contexte de la crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda, son rôle, bien que peu visible jusqu'ici, pourrait devenir significatif si certaines conditions politiques et structurelles sont réunies.

IV.4.4.1. Le cadre juridique et institutionnel : la base d'une action légitime

L'article 6 de l'Acte constitutif de la CEEAC identifie la prévention, la gestion et le règlement des conflits comme l'un des objectifs principaux de l'organisation. Ce cadre est renforcé par le Conseil Paix et Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX), bras sécuritaire de la CEEAC, qui est habilité à engager des missions diplomatiques, des médiations ou à initier des mesures politiques de désescalade.

L'article 19 (Acte constitutif révisé, 2020) autorise la mise en place de mécanismes de diplomatie préventive, de médiation et de rétablissement de la paix en cas de rupture ou de tension entre États membres.

Le Burundi est un État membre actif de la CEEAC, ce qui donne à cette organisation une légitimité juridique et institutionnelle pour intervenir en tant que médiateur neutre.

[90] Kambale, P., « La CIRGL et la diplomatie régionale de paix », Revue africaine des relations internationales, Vol. 12, No. 1, 2019.

IV.4.4.2. Analyse de faisabilité de l'intervention de la CEEAC

❖ **Facteurs favorables à son intervention :**

- Neutralité perçue : Comparée à l'EAC où le Rwanda et le Burundi ont des intérêts plus polarisés, la CEEAC est perçue comme relativement neutre.
- Expérience régionale : La CEEAC a joué un rôle dans des contextes sensibles (ex. RCA), ce qui montre sa capacité à s'investir dans des médiations complexes.
- Complémentarité avec l'UA : En tant que bloc régional, elle agit en coordination avec l'Union africaine et peut recevoir un mandat renforcé.

❖ **Facteurs limitant la faisabilité :**

- Ressources limitées : La CEEAC souffre historiquement de sous-financement et de faible capacité logistique.
- Priorités divergentes : La priorité actuelle de la CEEAC semble plus tournée vers les enjeux sécuritaires internes (Tchad, RDC, RCA) que vers la diplomatie interétatique.
- Absence d'initiative actuelle : Aucune mission active de la CEEAC n'a été officiellement déclenchée dans le cadre du différend entre le Burundi et le Rwanda.
- Suggestion stratégique

Pour que la CEEAC puisse jouer un rôle crédible et efficace dans cette crise, plusieurs pistes peuvent être envisagées :

- Activer une médiation discrète à travers le COPAX, en lien avec les anciens chefs d'État ou diplomates de la région.
- Créer une mission d'évaluation préliminaire pour établir le niveau réel de rupture diplomatique.
- Coordonner ses efforts avec ceux de l'UA et de la CIRGL afin d'éviter la dispersion des mécanismes et renforcer la pression multilatérale.

Le rôle de la CEEAC dans la résolution du différend burundo-rwandais est juridiquement fondé et politiquement possible, mais reste structurellement conditionné par des ressources adéquates, une volonté politique affirmée, et une coordination régionale efficace.

Dans une logique de diplomatie préventive et de paix positive, elle représente un acteur complémentaire à mobiliser dans un processus de rétablissement du dialogue bilatéral durable.

Bref, dans leur ensemble, ces mécanismes de médiation multilatérale offrent un espace neutre, légitime et juridiquement encadré pour relancer le dialogue entre États. Ils permettent également d'impliquer des acteurs tiers crédibles anciens chefs d'État, facilitateurs régionaux ou institutions spécialisées capables de dépasser les blocages politiques internes et bilatéraux. Dans le contexte burundo-rwandais, marqué par la méfiance, les conflits passés et les intérêts sécuritaires divergents, la médiation multilatérale apparaît ainsi comme un levier indispensable pour prévenir l'escalade et consolider une paix régionale durable.

IV.5. Diplomatie préventive dans le conflit Burundi-Rwanda: négociation et communication.

Depuis 2015, les relations entre le Burundi et le Rwanda sont marquées par des tensions diplomatiques récurrentes, ponctuées par des fermetures de frontières et des discours politiques hostiles. Dans ce contexte, la diplomatie apparaît comme un outil essentiel pour prévenir l'escalade vers une confrontation militaire. Comme le soulignait le général Jacques Massu après la guerre d'Algérie, « les pays ont compris qu'il y a plus à convaincre qu'à conquérir »[91], mettant en avant l'importance du dialogue sur la force.

Cette idée est renforcée par les paroles du philosophe espagnol Miguel de Unamuno, qui, en 1936, lors d'un discours à l'université de Salamanque, déclara : « Vous vaincrez car vous avez la force brutale, mais vous ne convaincrez pas, parce que pour convaincre il faut persuader. Or, pour persuader, il faut avoir ce qui vous manque : la raison et le droit »[92]. Ces réflexions soulignent que la victoire obtenue par la force ne garantit pas l'adhésion des peuples, et que seule la persuasion, fondée sur la raison et la justice, peut conduire à une paix durable. Ainsi, la diplomatie devient une alternative pragmatique, capable d'éviter l'escalade militaire tout en préservant les intérêts fondamentaux des États concernés.

[91] Citation attribuée au général Jacques Massu, exprimant une prise de conscience post-conflit sur l'importance de la diplomatie par rapport à la force militaire.

[92] Miguel de Unamuno, discours prononcé le 12 octobre 1936 à l'université de Salamanque, lors d'une confrontation verbale avec le général Millán-Astray.

IV.5.1. L'usage de la diplomatie bilatérale ou track I

La diplomatie officielle, menée entre les États, a constitué la première réponse. En 2020, des signaux d'apaisement ont émergé avec l'élection du président Évariste NDAYISHIMIYE.

Des discussions ont été entamées avec les autorités rwandaises par exemple : En Octobre 2020, le ministre burundais des affaires étrangères, Albert SHINGIRO, a rencontré son homologue Rwandais, Vincent BIRUTA, à Gasenyi- Nemba.[93] En 2022, une avancée majeure a été enregistrée par la participation du premier ministre rwandais, Édouard NGIRENTE, aux célébrations de l'indépendance du Burundi et la réouverture partielle des frontières. Ces efforts diplomatiques ont été soutenus par des initiatives régionales et des médiations discrètes.

Par cette diplomatie menée par les acteurs étatiques officiels. Le Burundi et le Rwanda ont mené des négociations visant à résoudre la crise. Ici nous pouvons citer les rencontres entre les chefs de renseignements burundais et Rwandais 15/Avril/ 2025 qui donne l'espoir à rouvrir des frontières et la rencontre entre les présidents du sénat burundais et celui du Rwanda le 20/ Juin/2025, ce qui malheureusement n'a pas fourni des effets sur terrain. Il faut encourager les deux parties de constituer dans la même voie pour trouver une issue favorable.

IV.5.2. L'usage de la Track II et Track III diplomacy

Track II diplomacy est un concept large qui englobe les nombreux types d'interaction non officielle entre les membres des groupes de l'adversaire ou des nations qui visent à élaborer des stratégies, influencer l'opinion publique, et d'organiser les ressources humaines et matérielles d'une façon qui pourrait aider à résoudre les conflits.

En marge des canaux officiels, des acteurs non étatiques comme les ONG, les chercheurs, et leaders religieux ont joué un rôle clé dans la gestion des tensions entre le Burundi et le Rwanda en organisant des forums de dialogue, organisés entre 2018 et 2023 qui ont permis d'échanger sur les causes profondes du conflit et d'identifier des pistes de réconciliation. Ces initiatives ont favorisé la confiance entre les sociétés civiles des deux pays, ce qui mérite un encouragement de la part des acteurs impliqués pour que les relations entre le Burundi et le Rwanda arrivent à se stabiliser.

[93] Ministère des affaires étrangères du Burundi (2024), The diplomatic relation between Burundi and Rwanda on the decline Sur https://www.mae.gov.bi/en/the-diplomatic-relations-between-burundi-and-rwanda-on-the-decline/consulté le 28/06/2025.

Track III Track III correspond à la diplomatie de particuliers à particuliers, entreprise par des individus et des organisations privées.

À un niveau local, les populations frontalières ont progressivement relancé leurs interactions économiques et sociales.

Des marchés transfrontaliers et des programmes de sécurité communautaire ont été mis en place. Ces dynamiques ont soutenu une paix pratique, en attendant la normalisation politique complète.

IV.6. Les obstacles de la diplomatie préventive dans la région

IV.6.1. Les limites de la diplomatie préventive : personnalisation et fragilité institutionnelle

L'analyse ZARTMAN l'indique, la diplomatie préventive porte un risque lorsqu'elle reste personnalisée, informelle, ou dépendante d'intérêts égoïstes ce qui fragilise sa durabilité. Dans le cas Burundi–Rwanda, l'absence de mécanismes de règlement institutionnels permanents ou leur inefficacité rend chaque crise dépendante de la volonté des dirigeants, et non d'une structure de médiation stable.

Ainsi, la crise diplomatique peut se répéter, voire s'aggraver, si les tensions profondes (sécuritaires, identitaires, économiques) ne sont pas traitées dans la durée. La diplomatie préventive peut alors devenir un simple « cache-misère » : elle retarde la confrontation, mais n'élimine pas les causes structurelles du conflit.

IV.6.2. La méfiance persistance entre les parties

Bien que la voie diplomatique ait été envisagée pour résoudre la crise diplomatique entre le Burundi et le Rwanda, elle se heurte à une profonde méfiance entre les dirigeants des deux pays.

Par exemple, les efforts diplomatiques déployés entre 2015 et 2020 avaient permis une accalmie relative, se traduisant notamment par la réouverture des frontières. Toutefois, des événements tels que les attaques de Gatumba ainsi que les incertitudes persistantes sur les activités des réfugiés burundais (dont certains sont accusés d'avoir participé au putsch manqué de 2015 ou appartiennent à l'opposition politique) vivant au Rwanda, ont ravivé les tensions. Le Burundi continue ainsi de percevoir le Rwanda comme un acteur hostile.

Malgré des rencontres entre les services de renseignement des deux pays notamment une réunion au Rwanda et une autre dans la province burundaise de Kirundo le 10 mars 2025 qui avaient suscité l'espoir d'un réchauffement des relations et d'une réouverture durable des frontières, ces démarches ont été compromises par des accusations réciproques.

Chaque partie accuse l'autre de soutenir et d'héberger des groupes rebelles sur son territoire, compromettant ainsi la confiance nécessaire à une véritable normalisation des relations.

Conclusion du quatrième chapitre

La situation Burundi–Rwanda illustre bien les limites de la diplomatie préventive. Ainsi, cette diplomatie pourrait permettre d'éviter une guerre ouverte malgré de fortes tensions. Elle reste également fragile, personnalisée, et sans mécanismes de suivi solides, d'où l'intérêt de renforcer les structures régionales de médiation (comme l'EAC, le CIRGL, la CEEAC, l'UA) et d'encourager une diplomatie plus institutionnelle et multilatérale.

CHAPITRE V : ANALYSE DE L'IMPACT DE LA DIPLOMATIE DANS LA GESTION DES TENSIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LE BURUNDI ET LE RWANDA

Le présent chapitre constitue une étape essentielle dans la compréhension des résultats obtenus au cours de cette recherche. Il vise à analyser de manière approfondie les données collectées en les confrontant aux questions de recherche ainsi qu'aux hypothèses formulées au départ. Cette démarche permet non seulement de donner un sens aux résultats obtenus, mais également d'évaluer la pertinence des cadres théoriques mobilisés dans l'étude des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda.

Dans cette perspective, l'analyse s'articule autour de trois axes correspondant aux hypothèses de recherche : les facteurs de persistance des tensions diplomatiques, le rôle des organisations régionales dans leur gestion, ainsi que l'impact de ces tensions sur l'intégration régionale.

V.1. Analyse des facteurs liés à la persistance des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda

La première question de recherche vise à identifier les facteurs liés à la persistance des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda. Elle s'inscrit dans l'hypothèse selon laquelle l'absence de mécanismes régionaux efficaces de médiation et de prévention contribue fortement à la persistance de ces tensions.

Les résultats obtenus montrent que ces tensions ne sont pas conjoncturelles, mais structurelles et multidimensionnelles, résultant d'un ensemble complexe de facteurs historiques, politiques et sécuritaires.[94]

Sur le plan historique, les tensions actuelles s'inscrivent dans une continuité marquée par les conflits ethniques, les héritages coloniaux et les dynamiques post-conflits. La colonisation belge a notamment contribué à institutionnaliser les divisions ethniques entre Hutus et Tutsis, en transformant des identités sociales relativement flexibles en catégories rigides et politiquement instrumentalisées.[95]

[94] Entretien avec Cyprien MBONIMPA, Ancien ambassadeur du Burundi à Paris, à Bruxelles et à Moscou, et ex-ministre des Affaires étrangères aujourd'hui à la retraite.

[95] Entretien avec professeur Déo NIMPAGARITSE, enseignant-chercheur à l'Université Lumière de Bujumbura et enseignant visiteur de l'Université du Burundi.

Cette transformation a eu des conséquences durables sur les relations interétatiques dans la région des Grands Lacs, en alimentant des rivalités et des méfiances persistantes. Comme le souligne Mamdani, les conflits contemporains dans cette région ne peuvent être compris sans une analyse approfondie de leur dimension historique et identitaire.[96]

Sur le plan politique et sécuritaire, les relations entre les deux pays sont caractérisées par une méfiance persistante, alimentée par des accusations réciproques d'ingérence dans les affaires internes et de soutien aux groupes armés. Ces accusations renforcent un climat d'insécurité et compliquent les efforts de normalisation des relations diplomatiques.

Par ailleurs, les divergences politiques internes, les stratégies de légitimation des régimes et les rivalités régionales contribuent à accentuer les tensions.[97]

Cependant, au-delà de ces facteurs classiques, l'analyse met également en évidence une insuffisance des mécanismes régionaux capables d'intervenir de manière rapide et efficace pour prévenir ou désamorcer les crises diplomatiques. Cette faiblesse institutionnelle contribue à prolonger et à aggraver les tensions.

Ainsi, les résultats confirment la première hypothèse de recherche.

V.2. Analyse du rôle des organisations régionales dans la gestion des tensions diplomatiques

La deuxième question de recherche porte sur la contribution des organisations régionales à la gestion des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda. Elle repose sur l'hypothèse selon laquelle la maîtrise et l'usage des outils de la diplomatie préventive par ces organisations peuvent contribuer à la gestion des tensions.

Les résultats obtenus montrent que la médiation régionale constitue un instrument essentiel de la diplomatie préventive. Les organisations régionales telles que la Communauté de l'Afrique de l'Est, l'Union Africaine et la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs jouent un rôle important dans la facilitation du dialogue entre les États, la prévention des conflits et la promotion de la coopération régionale.

[96] MAMDANI, M., *When Victims Become Killers*, Princeton University Press, 2001, p. 45.

[97] Entretien avec Cyprien MBONIMPA, Ancien ambassadeur du Burundi à Paris, à Bruxelles et à Moscou, et ex-ministre des Affaires étrangères aujourd'hui à la retraite

Ces organisations ont mis en place des mécanismes de médiation, de négociation et de concertation qui permettent de réduire les tensions et de favoriser le règlement pacifique des différends. Elles contribuent également à instaurer un cadre institutionnel propice à la stabilité régionale.

Selon Keohane, les institutions internationales jouent un rôle fondamental dans la réduction de l'incertitude et dans la promotion de la coopération entre les États.[98] De même, Nye souligne l'importance de la diplomatie douce dans la gestion des relations internationales.[99]

Toutefois, l'efficacité de ces mécanismes dépend largement de la capacité des organisations régionales à mobiliser les instruments de diplomatie préventive, ainsi que de la volonté politique des États membres. Les résultats montrent que cette efficacité reste limitée par la faiblesse des mécanismes contraignants et par des ressources institutionnelles insuffisantes.[100]

Malgré ces limites, l'usage maîtrisé des outils de diplomatie préventive demeure un levier essentiel pour la gestion des tensions diplomatiques.

Ainsi, les résultats confirment la deuxième hypothèse de recherche.

V.3. Analyse de l'impact de la détérioration des relations diplomatiques sur l'intégration régionale

La troisième question de recherche porte sur l'impact de la détérioration des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda sur l'intégration régionale. Elle s'inscrit dans l'hypothèse selon laquelle cette détérioration affecte significativement la coopération économique et politique au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Les résultats obtenus montrent que les tensions diplomatiques ont un impact significatif sur les dynamiques d'intégration régionale.

Elles se traduisent notamment par une réduction des échanges économiques, une diminution de la coopération politique et une fragilisation des mécanismes de sécurité régionale.[101]

[98] KEOHANE, R., *After Hegemony*, 1984, p. 67
[99] NYE, J., *Soft Power*, 2004, p. 11.

[100] Entretien avec Cyprien MBONIMPA, Ancien ambassadeur du Burundi à Paris, à Bruxelles et à Moscou, et ex-ministre des Affaires étrangères aujourd'hui à la retraite
[101] Entretien avec Jacqueline MANISABWE, fonctionnaire du Groupe de la Banque Mondiale au Burundi

La fermeture des frontières, la suspension de certaines formes de coopération et la montée de la méfiance entre les États constituent des obstacles majeurs à l'intégration régionale.

Ces tensions ralentissent la mise en œuvre des politiques communes, limitent les échanges transfrontaliers et fragilisent la confiance nécessaire à toute dynamique d'intégration.

Selon Haas, l'intégration régionale repose sur la coopération, la confiance et l'interdépendance entre les États.[102] Or, les tensions diplomatiques observées entre le Burundi et le Rwanda compromettent ces éléments essentiels.

Ainsi, les résultats confirment la troisième hypothèse de recherche.

V.4. Synthèse générale et validation des hypothèses

L'analyse globale des résultats permet de conclure que les hypothèses formulées dans le cadre de cette étude ont été vérifiées.

Les tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda s'expliquent par une combinaison de facteurs historiques, politiques et sécuritaires, renforcée par l'insuffisance des mécanismes régionaux de prévention des crises. Par ailleurs, les organisations régionales jouent un rôle important dans la gestion de ces tensions, à travers l'usage des outils de diplomatie préventive.

Enfin, ces tensions ont des conséquences significatives sur l'intégration régionale, en limitant les échanges économiques, la coopération politique et la stabilité sécuritaire.

[102] HAAS, E., *The Uniting of Europe*, 1958, p. 16.

Conclusion du cinquième chapitre

En définitive, ce chapitre a permis de mettre en évidence la complexité des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda, ainsi que le rôle central de la médiation régionale dans leur gestion.

Il ressort que ces tensions sont profondément enracinées dans des facteurs historiques, politiques et sécuritaires, mais également aggravées par les limites des mécanismes régionaux de prévention. Leur gestion efficace nécessite ainsi une approche globale, coordonnée et fondée sur le renforcement de la diplomatie préventive.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de cette étude consacrée au rôle de la médiation régionale comme outil central de la diplomatie préventive dans la gestion des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda, plusieurs enseignements majeurs peuvent être dégagés.

L'objectif principal de cette recherche était d'analyser les dynamiques des tensions diplomatiques entre ces deux États voisins, d'identifier leurs causes profondes et d'évaluer le rôle des mécanismes régionaux dans leur gestion. À travers une approche qualitative fondée sur l'analyse documentaire, il a été possible de mettre en évidence la complexité et la profondeur de ces tensions.

Les résultats obtenus montrent que les relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda sont marquées par des tensions persistantes qui ne sauraient être réduites à des crises conjoncturelles. Elles s'inscrivent plutôt dans une dynamique structurelle, alimentée par des facteurs historiques, politiques et sécuritaires. L'héritage de la colonisation, les divisions identitaires, les conflits passés ainsi que les rivalités politiques contemporaines constituent autant d'éléments explicatifs de la méfiance mutuelle observée entre les deux pays.

Par ailleurs, l'analyse a révélé que les antagonismes politiques et les enjeux sécuritaires jouent un rôle central dans la dégradation des relations diplomatiques. Les accusations réciproques d'ingérence et de soutien aux groupes armés contribuent à renforcer un climat d'insécurité et de suspicion, rendant difficile toute tentative de rapprochement durable.

Toutefois, cette étude a également mis en lumière le rôle essentiel de la diplomatie préventive avec l'implication de la médiation régionale dans la gestion de ces tensions. Les organisations régionales apparaissent comme des acteurs incontournables de la diplomatie préventive, en ce qu'elles offrent des cadres de dialogue, de négociation et de coopération entre les États. Malgré certaines limites liées notamment à la volonté politique des États et aux contraintes institutionnelles, la prise en compte des mécanismes tels que la médiation la confiance mutuelle et la communication contribuent à prévenir l'escalade des conflits et à favoriser des solutions pacifiques.

En outre, les résultats ont montré que les tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda ont des répercussions significatives sur le processus d'intégration régionale.

Elles entravent les échanges économiques, affaiblissent la coopération politique et compromettent les efforts de sécurité collective au sein des organisations régionales, ce qui prouve la pertinence de la médiation régionale dans la prévention et la gestion des tensions diplomatique entre le Burundi et le Rwanda.

Ainsi, l'ensemble des hypothèses formulées dans cette recherche a été confirmé, ce qui témoigne de la cohérence de la démarche scientifique adoptée et de la pertinence du cadre théorique mobilisé.

1. Limites de l'étude

Malgré l'intérêt des résultats obtenus, cette étude présente certaines limites qu'il convient de souligner afin d'en apprécier la portée avec objectivité.

Tout d'abord, le recours exclusif à une approche qualitative fondée sur l'analyse documentaire constitue une limite importante. L'absence d'enquêtes de terrain, notamment d'entretiens avec des acteurs politiques, diplomatiques ou institutionnels, ne permet pas de saisir pleinement les perceptions et les pratiques réelles des acteurs impliqués dans la gestion des tensions.

Ensuite, l'accès limité à certaines sources d'information, en particulier les données sensibles liées aux questions sécuritaires et diplomatiques, a pu restreindre la profondeur de l'analyse. Dans un contexte marqué par la méfiance entre les États, certaines informations restent difficiles d'accès ou sujettes à des biais.

Par ailleurs, la complexité des relations internationales dans la région des Grands Lacs rend difficile une analyse exhaustive de tous les facteurs en jeu. Certains aspects, notamment les influences extérieures ou les dynamiques économiques informelles, n'ont pas pu être explorés de manière approfondie.

Enfin, la nature évolutive des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda constitue également une limite, dans la mesure où les conclusions de cette étude peuvent être influencées par des changements politiques ou sécuritaires futurs.

2. Suggestions

Au regard des résultats obtenus, plusieurs suggestions sont formulées en vue d'améliorer la gestion des tensions diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda.

- La diplomatie préventive peut s'appuyer sur la médiation par des acteurs régionaux ou internationaux, ainsi que sur la mise en place de mécanismes de dialogue et de coopération permanents pour désamorcer la crise.
- Il conviendrait, en premier lieu, que les autorités politiques des deux pays renforcent le dialogue bilatéral à travers la mise en place de mécanismes permanents de concertation. L'institutionnalisation de cadres de discussion réguliers permettrait de prévenir les malentendus et de désamorcer les tensions avant qu'elles ne dégénèrent en crises ouvertes.
- En second lieu, il serait opportun de promouvoir la confiance mutuelle entre les deux États. Cette démarche devrait passer notamment par une plus grande transparence dans les questions sécuritaires, l'abandon des accusations réciproques non vérifiées ainsi que le respect strict des engagements pris dans le cadre des accords régionaux.
- Par ailleurs, il serait souhaitable que les organisations régionales renforcent leurs mécanismes de médiation et de prévention des conflits. L'amélioration de leurs capacités institutionnelles, financières et opérationnelles leur permettrait d'intervenir de manière plus efficace et proactive dans la gestion des crises diplomatiques.
- De même, il serait pertinent que les États membres accordent une attention accrue au respect des décisions et des mécanismes régionaux, afin de renforcer la crédibilité et l'efficacité de ces organisations.
- Enfin, sur le plan académique, il serait judicieux d'encourager les chercheurs à développer davantage d'études empiriques sur les dynamiques diplomatiques dans la région des Grands Lacs. Une meilleure compréhension des réalités locales contribuerait à l'élaboration de solutions plus adaptées et durables.

3. Perspectives de recherche

Dans le prolongement de cette étude, plusieurs pistes de recherche peuvent être envisagées. Il serait intéressant de mener des études de terrain basées sur des enquêtes qualitatives et quantitatives afin de mieux comprendre les perceptions des acteurs impliqués dans les relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda.

De l'autre côté, des recherches comparatives portant sur d'autres cas de médiation régionale en Afrique pourraient permettre de dégager des enseignements utiles pour améliorer les mécanismes existants.

Enfin, une analyse approfondie du rôle des acteurs non étatiques, tels que les organisations de la société civile ou les acteurs économiques, pourrait apporter un éclairage complémentaire sur les dynamiques de coopération et de conflit dans la région.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A. Ouvrages généraux

1. BERGER, P. & LUCKMANN, T., *The Social Construction of Reality*, 1966.
2. ETHIER, D., *Introduction aux relations internationales*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010.
3. FINNEMORE, M. & SIKKINK, K., *International Norm Dynamics*, 1998.
4. KANT, I., *Perpetual Peace*, 1795.
5. KATZENSTEIN, P., *The Culture of National Security*, 1996.
6. KENNETH, W., *Theory of International Politics*, New York, McGraw-Hill, 1979.
7. KEOHANE, R. & NYE, J., *Power and Interdependence*, 1977.
8. MERLE, M., *Sociologie des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1987.
9. MORGENTHAU, H., *Politics Among Nations*, New York, Knopf, 1948.
10. ONUF, N., *World of Our Making*, 1989.
11. QUIVY, R., et CAMPENHOUDT, L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, PUF, 2006.
12. REEVE, R., *Global Governance: A Very Short Introduction*, Oxford, Oxford University Press, 2016.
13. REUS-SMIT, C., *Constructivism*, Oxford, 2005.
14. WEBER, M., *Economy and Society*, New York, Harper & Row, 1968.

B. Ouvrages spécifiques (Burundi, Rwanda, Grands Lacs, diplomatie)

1. DELAUNAY, D., *Les Grands Lacs en crise*, 2025.
2. GHISLAIN, J., *La féodalité au Burundi*, Bruxelles, 1970.
3. HABIMANA, J., *Dynamiques conflictuelles dans la région des Grands Lacs africains*, 2020.
4. HAKIZIMANA, D., *La géopolitique de la région des Grands Lacs*, 2018.
5. LEMARCHAND, R., *Burundi: Ethnic Conflict and Genocide*, 1996.

6. MANIRAKIZA, F., *Histoire des relations Burundi-Rwanda*, 2023.
7. MUKARUGWIZA, A., *Géopolitique comparée du Burundi et du Rwanda*, 2021.
8. NDAYISHIMIYE, L., *Burundi : De la crise politique à l'insécurité régionale*, 2013.
9. NDUWIMANA, D., *Intégration régionale et coopération politique dans les Grands Lacs*, 2013.
10. REVILLON, J., *La politique étrangère burundaise*, 2014.

C. Articles de revues

1. GAHIGI, G., *Burundi and Rwanda: A Study of Relations Since 2000*, 2015.
2. JANE, J., *Relations Burundi-Rwanda*, 2019.
3. MANGU, A. M., *Role of Regional Organisations in Peace*, 2015.
4. MUSHEMEZA, E., *Regionalism and Conflict Resolution in the EAC*, 2015.
5. MWESIGWA, D., *Regional Peacebuilding in the EAC*, 2020.
6. NDAYISABA, L., *Processus de démocratisation au Burundi*, 2017.
7. NIYOMWUNGERE, F., *Post-Conflict Relations between Rwanda and Burundi*, 2019.
8. VANDEGISTE, S., *Burundi: Between Power-Sharing and Regime Consolidation*, 2009.
9. WENDT, A., *Anarchy is What States Make of It*, 1992.

D. Rapports nationaux et internationaux

1. UNITED NATIONS, *The Prevention of Armed Conflict*, 2001.
2. WEISS, T., *The United Nations and Changing World Politics*, 2015.
3. INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Burundi's political crisis*, 2017.
4. CIRGL, *Pacte sur la sécurité*, 2006.
5. CIRGL, *Plan stratégique 2020–2025*.
6. EAC, *Treaty Establishing the East African Community*, 1999/2007.
7. EAC, *Common Market Protocol*, 2009.
8. UNION AFRICAINE, *Acte constitutif*, 2000.
9. Nations Unies, Rapport 2016 (RDC).

E. Documents officiels et juridiques

1. Charte des Nations Unies, 1945
2. Acte constitutif de l'Union africaine, 2000
3. Traité de la Communauté de l'Afrique de l'Est
4. Protocole de défense EAC (2012)
5. Pacte CIRGL (2006)

F. Sources web et presse

1. RFI (articles sur tensions Burundi-Rwanda)
2. Jeune Afrique
3. Africanews
4. VOA Afrique
5. TRT Français
6. Iwacu
7. Peace Insight
8. MAE Burundi (site officiel)

ANNEXES

==========

ANNEXE I. GUIDE D'ENTRETIEN ET QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

EVALUATION DU ROLE DE LA DIPLOMATIE PREVENTIVE DANS LA GESTION DES TENSION DIPLOMATIQUE ENTRE LE BURUNDI ET LE RWANDA, AVEC L'IMPLICATION DE LA MÉDIATION REGIONALE

Introduction :

Madame/Monsieur

Je m'appelle IRADUKUNDA GARINA étudiante à l'Université du Burundi, faculté des sciences politiques et juridiques, département de science politique et des Relations internationales, option : Relations internationales et diplomatie. Actuellement je réalise un travail de recherche sur la diplomatie préventive et le rôle de la médiation régionale dans l'anticipation des conflits entre le Burundi et le Rwanda. Dans le cadre de l'analyse qualitative comme méthodologie de recherche, cette enquête vise à recueillir vos avis sur les pratiques de la diplomatie préventive et le rôle des organisations internationales et régionales dans la prévention des conflits dans le contexte actuel de la détérioration des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda. Permettez-moi de vous rassurer que les informations fournies soient utilisées pour des fins académiques et seront traités avec une grande confidentialité.

Section A : Information générale

1. Profil du répondant :
 a) Diplomate ☐
 b) Expert ☐
 c) ONG ☐
 d) Académique ☐
2. Zone géographique d'expertise :…… ……
3. Anne d'expérience en gestion des conflits
 a) < 5ans : ☐
 b) 5-10 ans : ☐
 c) + 10 ans : ☐

Section B : Analyse qualitative

I. Contexte et perception générale

1. Comment décririez-vous la situation diplomatique actuelle entre le Burundi et le Rwanda ? Quelles sont les principales sources de tension ?

……
……
……
……
…….....

2. Quels indicateurs estimez-vous fiables pour anticiper les conflits susceptibles d'éclater dans le contexte actuel de la détérioration des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda ?

 a) Instabilité politique ☐
 b) Tensions ethniques ☐
 c) Crise diplomatique ☐
 d) Violation des droits humains ☐
 e) Violation du droit international ☐

3. Pourquoi assiste-t-on à la persistance de la détérioration des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda malgré les engagements bilatéraux et régionaux visant la paix et la coopération ?

4. En analysant la situation actuelle, quelles sont selon vous– les les conséquences économiques politiques et sociales relatives à la persistance de la détérioration des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda, surtout que les deux pays sont tous membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ?

5. En quoi la diplomatie préventive pourrait-elle jouer un rôle dans la gestion de ces tensions ?

II. Rôle de la diplomatie préventive

6. Qu'entendez-vous par diplomatie préventive dans le contexte régional africain, et plus spécifiquement, dans le cas Burundi-Rwanda ?

……
……
……
…….

7. Quelles sont, selon vous, les conditions nécessaires pour que la diplomatie préventive soit efficace dans ce contexte précis ?

……
……
……
……

8. Quels acteurs régionaux ou internationaux devraient, à votre avis, jouer un rôle clé dans cette diplomatie préventive ?

……
……
……

III. Mécanismes d'intervention et outils

9. Quels sont les outils de la diplomatie préventive sont les plus efficaces pour anticiper les conflits entre le Burundi et le Rwanda ?

 a) Missions de bons offices ☐
 b) Médiation ☐
 c) Fact –finding missions ☐
 d) Pression diplomatique ☐

10. Pensez-vous qu'une médiation régionale est impérative pour apaiser les tensions entre ces deux pays ? Si oui, pourquoi ?

……
……
……
…….

11. Quelles seraient, selon vous, les principales étapes ou actions concrètes pour une médiation efficace dans cette situation ?

……
……
……
…….

IV. Acteurs de coopération

12. Quel rôle jouent les organisations régionales / sous régionales dans le maintien de la paix dans la région des Grands lacs ?

a) Faible ☐
b) Moyen ☐
c) Fort ☐

13. Comment évaluez-vous la rapidité d'intervention des acteurs internationales (ONU, UA, UE, CIRGL, EAC) ?

……
……
……
…….

14. Quelles structures ou institutions régionales (par exemple, la CEEAC, la CIRGL, l'UA et l, EAC) sont les mieux placées pour jouer ce rôle de médiation ?

……
……
……
…….

15. Quel rôle devrait jouer l'EAC dans la médiation bilatérale entre le Burundi et le Rwanda ?

……
……
……
…… ……

V. Impact, défis et obstacles

16. Quel impact que pourrait avoir la diplomatie préventive, avec l'implication des organisations régionale comme l'EAC dans l'anticipation des conflits entre le Burundi et le Rwanda ?

……
……
……
…….

17. Quels sont les principaux défis ou obstacles à la mise en œuvre d'une diplomatie préventive et d'une médiation dans ce contexte ?

……
……
……
…….

18. Comment surmonter la méfiance ou le manque de volonté politique des parties concernées ?

……
……
……
……

VI. Enjeux régionaux et internationaux

19. Comment la situation entre le Burundi et le Rwanda peut-elle affecter la stabilité régionale ou avoir des répercussions plus larges en Afrique centrale ?

……
……
……
…….

20. Quel rôle peut jouer la communauté internationale et les partenaires étrangers dans la facilitation ou le soutien d'une médiation régionale ?

……
……
……
……

VII. Perspectives et recommandations

21. Selon votre expertise, quelles stratégies spécifiques recommanderez-vous pour renforcer la diplomatie préventive dans cette région ?

……
……
……
……
…….

22. Quelles mesures concrètes devraient être prises pour encourager une médiation durable et constructive ?

……
……
……
……

23. Comment assurer la pérennité des accords ou des solutions trouvées à travers la médiation ?

……
……
……
……

VIII. Cas et expériences similaires

24. Pouvez-vous citer des exemples de médiations réussies dans des contextes similaires en Afrique ou ailleurs ?

……
……
……
……

25. Quelles leçons en tirer pour le Burundi et le Rwanda ?

……
……

Annexe II. Liste des experts interviewés, leurs fonctions, date et lieu d'interview

N^{O}	**NOM ET PRENOM**	**FONCTION**	**LIEU**	**DATE**
1	Cyprien MBONIMPA	Ancien ambassadeur du Burundi à Paris, à Bruxelles et à Moscou, et ex-ministre des Affaires étrangères aujourd'hui à la retraite	Bujumbura	**Le 22/3/2026**
2	Déo NIMPAGARITSE	Enseignant-chercheur à l'Université Lumière de Bujumbura et enseignant visiteur de l'Université du Burundi	Bujumbura	**Le 04/11/2025**
3	Jacqueline MANISABWE	Fonctionnaire du Groupe de la Banque Mondiale au Burundi	Bujumbura	**Le 06/4/2026**